



Culture *Bashir Lazhar,*
recommencer sa vie *Page E 1*



Louis-Hébert Des inconnus
en campagne *Page A 3*



Livres Erika Soucy et les
femmes de chez elle *Page F 1*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 210

LE DEVOIR, LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À l'heure actuelle, le Québec compte un seul producteur autorisé de cannabis médical, Hydropothicaire, dont les serres sont en Outaouais. Les choses pourraient rapidement changer avec la légalisation de la marijuana récréative.

MARIJUANA

Le Québec, terre promise des producteurs

Les bas tarifs de l'électricité attirent les promoteurs de l'extérieur, notamment de l'Ontario

FRANÇOIS DESJARDINS

Le Québec ne compte qu'un seul producteur autorisé de cannabis médical pour l'instant mais plusieurs projets sont en cours de développement, dont certains sont l'œuvre de sociétés de l'extérieur de la province attirées notamment par les tarifs d'électricité.

Alors que le gouvernement québécois tient des consultations sur l'éventuelle légalisation du cannabis à des fins récréatives par Ottawa, les projets se propagent, tant dans l'agglomération montréalaise qu'ailleurs. À Salaberry-de-Valleyfield, par exemple, un groupe ontarien nommé The Green Organic Dutchman a mis la main sur un terrain de 3,2 millions de pieds carrés (300 000 mètres carrés). La construction devrait débuter à l'automne, a indiqué l'entreprise la semaine dernière.

«Les sites de TGOD sont stratégiquement situés en Ontario et au Québec, qui regroupent 21,6 millions de personnes et se trouvent à proximité des grands centres urbains, des aéroports et de la frontière américaine», indique la société dans un document d'information à l'intention des investisseurs. «Les six États américains avoisinants comptent 57 millions de visiteurs potentiels en matière de tourisme de cannabis récréatif.»

La compagnie, qui a jusqu'ici récolté plus de 40 millions de dollars de la part d'investisseurs, a déjà mis en place le financement pour des serres dans la région de Hamilton, en Ontario. Mais selon ses dires, le Québec, où elle aimerait un jour produire 100 000 kg de cannabis par année, a ceci de particulier qu'il «offre un approvisionnement énergétique parmi les moins coûteux au Canada, soit environ 5 cents du kWh,

ce qui descend à moins de 4 cents grâce aux incitatifs gouvernementaux». Aussi, «les autorités locales contribuent à accélérer et à simplifier les autorisations réglementaires».

L'expansion de Canopy

Un des gros joueurs de l'industrie canadienne, Canopy Growth, connue pour son partenariat avec le rappeur Snoop Dogg, attend présentement l'autorisation de Santé Canada pour commencer la culture dans un bâtiment de 7000

VOIR PAGE A 10 : MARIJUANA

Lire aussi S'approvisionner au noir. Trudeau ne va pas assez loin, disent les militants «pro-pot». *Page A 7*

LES VILLES EN CAMPAGNE

Le conseil municipal, un club de l'âge d'or ?

Portrait d'un palier de gouvernement qui peine à se renouveler

ISABELLE PORTER

à Québec

À Québec, les deux tiers des maires ont plus de 55 ans et la proportion des plus de 65 ans a doublé depuis 2005. Les efforts pour attirer des jeunes en politique municipale sont-ils condamnés à l'échec?

«De plus en plus, c'est juste des gens à la retraite qui vont être capables de se présenter aux postes de maire», avance le maire de Saint-Siméon, dans la baie des Chaleurs, Jean-Guy Poirier.

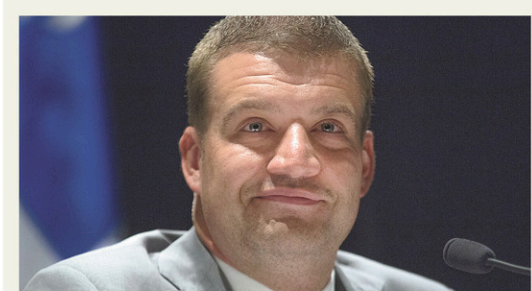
Agé de 81 ans, le doyen des maires du Québec quitte la politique cette année après 40 ans passés au pouvoir.

Des analyses récentes démontrent que la proportion des 65 ans et plus est passée de 12,5% à 26,2% entre les scrutins de 2005 et 2013. «Autant pour les gens qui se présentent que pour être élus, ça reste majoritairement des hommes, surtout de 55 ans et plus», explique Jérôme Couture, chercheur au Département de science politique de l'Université Laval. «La proportion de conseillers et surtout de maires qui ont 65 ans et plus augmente assez fortement.»

VOIR PAGE A 10 : CONSEIL

Dossier
La parité hommes-femmes:
dans une ou deux générations?
Page A 4
Pourquoi s'engager:
quatre personnes témoignent.
Page A 5
Des luttes à surveiller. *Page A 5*

AUJOURD'HUI



Culture Québec dénonce
Ottawa. Le ministre québécois de la Culture, Luc Fortin, insiste: le gouvernement fédéral doit absolument taxer les géants du Web, comme Netflix. *Page C 7*



Avis légaux..... A 8
Carrières..... C 4
Décès..... C 6
Mots croisés..... D 6
Petites annonces..... C 6
Sudoku..... D 6

FESTIVAL DE CINÉMA DE LA VILLE DE QUÉBEC

James Bond, le rebelle

George Lazenby, l'homme qui a renoncé à l'agent 007 pour rester libre

Le sémillant septuagénaire est de passage dans la capitale nationale pour présenter le documentaire *Becoming Bond*, qui revient sur son célèbre refus de signer un contrat l'assurant d'incarner 007 dans six films.

FRANÇOIS LÉVESQUE

à Québec

Son nom est depuis longtemps entré dans la légende hollywoodienne, mais pas pour les bonnes raisons. Lazenby, George Lazenby, prit en effet jadis ce qui est encore perçu dans le milieu comme l'une des pires décisions professionnelles de l'histoire du cinéma en tournant le dos à un lucratif contrat qui lui aurait valu d'interpréter James Bond dans



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

George Lazenby n'a plus jamais joué au cinéma après avoir refusé de signer un contrat pour incarner James Bond dans six autres films après *Au service secret de Sa Majesté*.

VOIR PAGE A 10 : 007

ACTUALITÉS

LANGUE D'ADMINISTRATION

Le gouvernement renonce à appliquer une disposition de loi adoptée il y a 15 ans

La loi 104 obligeait les ministères et les organismes à communiquer uniquement en français avec les personnes morales établies au Québec et les gouvernements

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement libéral renonce à mettre en œuvre une disposition d'une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale il y a 15 ans visant à forcer tous les ministères, organismes et sociétés publiques à utiliser uniquement le français dans toutes leurs communications écrites avec les personnes morales établies au Québec et les autres gouvernements.

«Non, on n'appliquera pas cette disposition de la loi [104] pour les mêmes raisons que tous les gouvernements qui nous ont précédés, péquistes ou libéraux, depuis 2002 [...] : il faut se garder légalement une marge de manœuvre», a déclaré le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Luc Fortin, en marge du caucus des élus libéraux vendredi à Val-d'Or.

Selon lui, la mise en vigueur de l'article 1 de la loi 104 empêcherait notamment le chef du gouvernement de communiquer avec des dirigeants politiques étrangers dans d'autres langues que le français. «[Le premier ministre] le fait toujours en français, mais il y a une traduction de courtoisie. Alors, l'application de la loi ne nous permettrait plus de faire ça. Évidemment, on ne peut pas se permettre ça en relations internationales», a-t-il déclaré durant un impromptu de presse.

La sortie médiatique de



Luc Fortin a avoué vendredi ne pas avoir l'intention d'appliquer la loi afin de donner à son gouvernement une marge de manœuvre.

M. Fortin a déconcerté le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), Maxime Laporte. «C'est de l'humour ou quoi?» a-t-il demandé dans un échange avec *Le Devoir*. «Ils n'ont qu'à adopter un règlement d'application [...] afin de prévoir les exceptions qui s'imposent», a expliqué l'avocat, tout en précisant qu'il a lui-même fourni un modèle de règlement d'application prévoyant «bien entendu» des «traductions de courtoisie» dans les communications officielles du chef du gouvernement québécois.

La SSJB a transmis vendredi

avant-midi — avant la déclaration de M. Fortin à la presse — une lettre de mise en demeure au ministre de la Culture et des Communications, mais également au premier ministre, Philippe Couillard, et à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, dans laquelle il les somme de modifier la Charte de la langue française pour «imposer[r] à l'Administration [...] d'utiliser uniquement le français dans toute communication écrite avec les personnes morales établies au Québec, sous réserve d'exceptions», et ce, au plus tard le

1^{er} janvier 2018.

Cette «norme hyperstructurante enrayer[ait] au moins partiellement le bilinguisme institutionnel», soutient M. Laporte, montrant du doigt des organisations comme Revenu Québec et l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui offrent sur leurs sites Internet respectifs des documents explicatifs à la fois en français et en anglais.

Dénî de démocratie?

La loi 104 octroyait au gouvernement le pouvoir de fixer la date d'entrée en vigueur de la mesure. Au fil des 15 dernières années, aucun des gouvernements, que ce soit le gouvernement Landry, ni le gouvernement Charest, ni le gouvernement Marois, ni le gouvernement Couillard ne s'en est prévalu.

Le Parti québécois et Québec solidaire proposent tous deux de mettre en vigueur l'article 1 de la loi 104 s'ils se voient confier les commandes de l'État québécois le 1^{er} octobre 2018.

«C'est important d'afficher qui nous sommes via l'expression de notre langue officielle pour asseoir dans l'esprit des gens que c'est un des piliers fondamentaux de notre identité», a déclaré l'élu péquiste Maka Kotto. «C'est aussi une question de respect de la démocratie. À quoi bon voter des lois si elles restent lettre morte?» a demandé quant à lui l'élu solidaire Gabriel Nadeau-Dubois.

Le Devoir

ALERTE AMBER

Le petit Louka retrouvé sain et sauf

Ugo Fredette, principal suspect et père de l'enfant, a été arrêté en Ontario

AMÉLI PINEDA

Un itinéraire de plus de 1400 km, des dizaines d'heures de route et trois véhicules différents utilisés: la cavale d'Ugo Fredette, principal suspect dans l'enlèvement de son fils, Louka, et la mort de sa conjointe, s'est finalement terminée vendredi tandis que tout le Québec s'est mobilisé pour retrouver l'enfant.

«Le jeune Louka est sain et sauf et son père, Ugo, a été arrêté. C'est une nouvelle heureuse et on souligne la collaboration de tout le monde», a indiqué Martine Asselin, porte-parole de la Sûreté du Québec (SQ).

Le père de famille de 41 ans et l'enfant de six ans ont été interceptés à Griffith, en Ontario, après une cavale de près de 24 heures.

Jusqu'à la dernière seconde, l'homme aurait tenté de fuir. Les policiers ont dû utiliser un tapis à clous pour immobiliser le véhicule. Une poursuite à pied a même été nécessaire pour attraper le présumé ravisseur.

Quelques heures plus tôt, Ugo Fredette avait été aperçu à Nanapanee, près de Kingston, à bord d'un véhicule Honda CR-V gris.

Mais au moment où le Québec poussait un soupir de soulagement, la SQ a de nouveau demandé l'aide du public, puisqu'Yvon Lacasse, un résident de Lachute à qui appartenait le véhicule utilisé par Fredette lors de sa fuite, manque à l'appel.

«Il aurait pu être laissé à un endroit. On sait que le suspect a fait beaucoup de route», a indiqué M^{me} Asselin.

Drame conjugal

L'alerte Amber a été lancée jeudi soir après que le corps de Véronique Barbe, la mère de Louka, a été retrouvé sans vie dans une résidence du boulevard Antoine-Séguin, à Saint-Eustache.

M^{me} Barbe était aussi la mère de trois autres enfants nés d'une union précédente.

Les premiers éléments révélés par les policiers portent à croire qu'il s'agit d'un drame conjugal.

Selon le psychiatre Gilles Chamberland, la fuite de l'homme avec son enfant laissait penser que le père aurait voulu épargner son fils.

«S'il est parti avec son enfant, il y a un minimum d'espoir. Ce qu'on voit souvent dans les drames conjugaux, c'est que l'homme voit sa conjointe comme le centre de son univers. Sachant que la mort de celle-ci a été confirmée, l'hypothèse du désir de vengeance qui expliquerait l'enlèvement du garçon s'écarte. On pourrait plutôt penser que l'homme voit son enfant comme la seule chose qui lui reste et donc tente de se sauver avec lui», souligne le Dr Chamberland, qui est aussi directeur des services professionnels de l'Institut Philippe-Pinel, à Montréal.

Dans les semaines ayant

précédé le drame, les policiers avaient été appelés au domicile du couple pour des problèmes conjugaux.

«Ugo, c'est un dépendant affectif et son couple ne fonctionnait pas. Ils se sont laissés au moins cinq fois depuis qu'ils sont ensemble. Je lui avais dit de ne plus insister, mais il s'acharnait sur cette relation», a raconté au *Devoir* Stephan Parent, un ami du couple.

Ironie, dit-il, c'est qu'Ugo Fredette travaillait de près avec lui sur des documentaires portant sur les crimes non résolus et les disparitions, dont celle de Cédrika Provencher.

«C'est un gars impulsif. Quand il se sent rejeté, il se met rapidement en mode défensif, mais je ne l'ai jamais vu être violent. Ni avec son fils, ni avec

Véro, ni avec les autres enfants à Véro», a mentionné M. Parent.

Les signes de détresse semblaient présents, indique Rémi Bilodeau, directeur d'A cœur d'homme, un organisme qui aide les hommes aux prises avec des comportements violents, qui rappelle qu'il ne faut pas «banaliser» le comportement d'un individu lors d'une rupture.

«[Ugo Fredette] est dans notre clientèle type. L'entourage a l'impression de ne pas

avoir eu de signes avant-coureurs, mais dans les cas de violence conjugale ou d'homicide conjugal, c'est souvent l'incompréhension de la séparation qui motive le geste. En 2017, c'est encore tabou de poser des questions aux hommes, mais il ne faut pas hésiter, les ressources existent, mais sont encore méconnues», souligne M. Bilodeau.

Le suspect aura tenu les policiers en haleine pendant près d'une journée complète.

Ugo Fredette aurait enlevé son fils à Saint-Eustache. Son véhicule a été retrouvé pendant la nuit à Lachute. L'homme aurait ensuite été aperçu à Rouyn-Noranda, où il aurait passé la nuit de jeudi à vendredi dans un motel. Le fugitif serait ensuite reparti vers Maniwaki, où on rapportait l'avoir vu seul. En après-midi, les policiers ont indiqué qu'il se trouvait en Ontario.

Le premier ministre Philippe Couillard a qualifié l'événement «d'horrible tragédie».

«Tout ce qu'on peut faire est en train d'être fait, je peux vous le dire», avait-il assuré quelques heures avant que la SQ retrouve l'enfant.

D'autre part, M. Couillard a invité les acteurs de la société à «continu[er] de réfléchir ensemble sur la façon de [...] prévenir le plus possible» de tels drames. «Il faut également réfléchir à ces tragédies familiales — qui se produisent [...] malheureusement trop souvent —, sur toutes les tensions sociales autour de ça, quand tout le malheur de vivre des gens s'exprime à travers des tragédies épouvantables», a-t-il dit à la presse.

Le Devoir

MONTRÉAL FIÈRE DE SES RACINES AUTOCHTONES

Montréal ajoute le pin blanc à ses armoiries et à son drapeau pour honorer la contribution des Peuples autochtones.

ville.montreal.qc.ca/drapeau



Montréal



GRETTA CHAMBERS, C.C., O.Q. 1927-2017

L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ DE L'UNIVERSITÉ MCGILL pleure le décès de madame Gretta Chambers, chancelière émérite, diplômée, ardente défenseuse de l'éducation et des droits de la personne, et pionnière du journalisme. McGilloise dans l'âme, elle a toujours témoigné une amitié indéfectible à son *alma mater* et à ses étudiants. Première femme chancelière de l'Université McGill, Gretta Chambers

ya occupé cette fonction pendant huit ans. En outre, elle a siégé au Conseil des gouverneurs, a occupé le poste de professeure auxiliaire à la Faculté des sciences de l'éducation et a toujours joué un rôle actif dans diverses institutions, notamment auprès de l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill, du Programme de McGill en société civile et de rétablissement de la paix au Moyen-Orient et de l'Institut de recherche de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Elle nous manquera beaucoup.

McGill

ACTUALITÉS

Portrait des candidats dans Louis-Hébert

Ihssane El Ghernati, 51 ans, candidate pour le PLQ
Né à Rabat (Maroc).
Vit à Québec depuis 22 ans.
Formation en administration.

1. Votre première implication politique? En 2005, comme bénévole au bureau du député conservateur fédéral Luc Harvey.



2. Le secteur où vous aurez le plus de difficulté, entre Pointe-de-Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin? M^{me} El Ghernati a refusé de nommer un secteur.

3. Le métier que vous retrouverez si vous perdez? Employée — dans des fonctions à définir — pour le Parti libéral du Québec.

4. Placez ces enjeux en ordre de priorité: le troisième lien, le prolongement de l'autoroute 40, le transport en commun. 1. Prolongement de l'autoroute 40, 2. Transport en commun, 3. Troisième lien.

5. Qui était la femme de Louis-Hébert? «Marie Rollet.»



Normand Beaugard, 54 ans, candidat pour le PQ
Né à Granby.
Vit à Québec depuis 29 ans.
Formation en biologie et sciences de l'environnement.

1. Votre première implication politique? En 1989, comme candidat pour le NPD-Québec dans Louis-Hébert. «À l'époque, le NPD-Québec avait pris un vote pour la souveraineté», a-t-il précisé.



2. Le secteur où vous aurez le plus de difficulté, entre Pointe-de-Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin? Certains «nouveaux développements» de Saint-Augustin.

3. Le métier que vous retrouverez si vous perdez? Agent de recherche et de planification socio-économique, dans la fonction publique.

4. Placez ces enjeux en ordre de priorité: le troisième lien, le prolongement de l'autoroute 40, le transport en commun. 1. Transport en commun, 2. Prolongement de l'autoroute 40, 3. Troisième lien.

5. Qui était la femme de Louis-Hébert? «Marie Rollet.»



Geneviève Guilbault, 34 ans, candidate pour la CAQ
Née à Greenfield Park.
Vit à Québec depuis 32 ans.
Formation en communication publique.

1. Votre première implication politique? En 2006, comme attachée de presse adjointe au bureau du ministre libéral de la Sécurité publique, Jacques Dupuis.



2. Le secteur où vous aurez le plus de difficulté, entre Pointe-de-Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin? Pointe-Sainte-Foy. «La clientèle est assez homogène et je sens qu'il y avait un certain attachement pour Sam Hamad.»

3. Le métier que vous retrouverez si vous perdez? Porte-parole au Bureau du coroner.

4. Placez ces enjeux en ordre de priorité: le troisième lien, le prolongement de l'autoroute 40, le transport en commun. 1. Troisième lien, 2. Transport en commun, 3. Prolongement de l'autoroute 40.

5. Qui était la femme de Louis-Hébert? «Je ne le sais pas.»



Guillaume Boivin, 38 ans, candidat pour QS
Né à Québec, où il vit toujours.
Formation en histoire, en science politique et en droit.

1. Votre première implication politique? En 1998, au sein d'un des ancêtres de Québec solidaire, le Parti de la démocratie socialiste.



Il avait 18 ans. «Je recherchais une alternative au PQ de Lucien Bouchard.»

2. Le secteur où vous aurez le plus de difficulté, entre Pointe-de-Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin? Les secteurs où il y a plus de gens âgés et fortunés.

3. Le métier que vous retrouverez si vous perdez? Avocat en droit social.

4. Placez ces enjeux en ordre de priorité: le troisième lien, le prolongement de l'autoroute 40, le transport en commun. 1. Transport en commun, Guillaume Boivin se dit opposé aux deux autres projets.

5. Qui était la femme de Louis-Hébert? «Marie qui donc?»



Les candidats des principaux partis qui se disputent la circonscription de Louis-Hébert, orpheline depuis la démission du libéral Sam Hamad, font leurs devoirs en allant à la rencontre des électeurs. Ci-dessus, Geneviève Guilbault (CAQ), en haut à droite, Normand Beaugard (PQ), et en bas à droite, Guillaume Boivin (QS). En page une, on voit la candidate du PLQ, Ihssane El Ghernati.



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

LOUIS-HÉBERT

D'illustres inconnus en campagne

Jean Lesage, Claude Castonguay et Claude Morin ont déjà représenté la circonscription. Un siège que se disputent aujourd'hui des candidats moins réputés.

MARIE-MICHÈLE SIOUI
ISABELLE PORTER

à Québec

Scène de haut cynisme dans une boutique pour hommes de la coquette rue du Campanile, dans la Pointe-de-Sainte-Foy, à Québec. «La politique, c'est un mal nécessaire», lance un homme, propulsé dans une conversation sur le sujet par un candidat à l'élection partielle du 2 octobre. «Moi, je suis désabusé», complète un autre.

La rue commerçante, comme le stationnement d'une chic épicerie de Cap-Rouge, est devenue un haut lieu de sollicitation, à deux semaines du jour du vote dans Louis-Hébert. La moitié des affiches électorales de cette circonscription de 56 000 résidents ont été arrachées à toute vitesse dans la nuit du 6 au 7 septembre. Les candidats libéral et caquiste ont tous deux plié l'échine, emportés par des allégations de harcèlement psychologique dans une vie antérieure.

Les aspirants péquiste et solidaire, Normand Beaugard et Guillaume Boivin, sont bien en selle. Mais la libérale Ihssane El Ghernati et la caquiste Geneviève Guilbault ont moins d'un mois pour se faire connaître, dans une circonscription où les citoyens n'ont pas l'habitude des présentations.

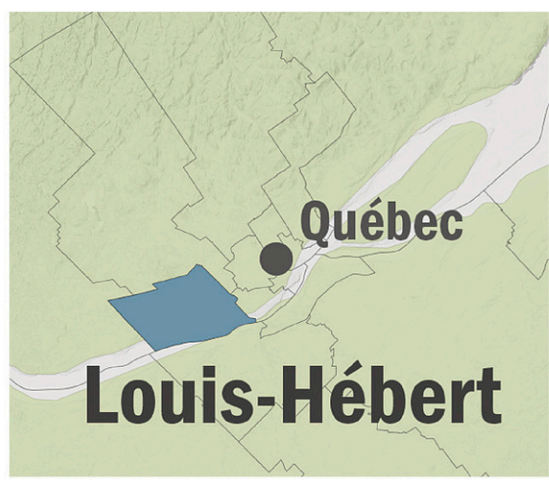
Des élus notoires

Depuis la fin des années 1960, les résidents de Louis-Hébert ont élu les Jean Lesage, Claude Castonguay, Claude Morin, Réjean Doyon et Paul Bégin. Ils ont été habitués aux candidatures notoires; aux élus qui portent leurs voix au gouvernement. Et puis, il y a eu «Sam», comme l'appellent ceux qui ont connu le député et ministre Hamad. «Sam, j'ai eu ben de la peine quand il est parti. Il s'occupait de ses dossiers», résume une femme rencontrée près d'un casse-croûte de bord de route — un lieu qui s'est lui aussi transformé en espace de sollicitation politique, le temps de la période de pointe du midi.

Affichettes en main, Geneviève Guilbault s'approche des tables à pique-nique. Elle mise sur le caractère nouveau, sur le vent de changement que son parti promet d'apporter. En haut du document qu'elle remet, la promesse caquiste de «résoudre les problèmes de circulation» et de «réduire les impôts de 1000\$ par famille». «On se pose comme l'option crédible, constructive pour les familles. On se doute que ça se jouera pas mal entre les libéraux et la CAQ dans Louis-Hébert», admet l'ex-porte-parole du Bureau du coroner.

Le défi, dans cette vaste circonscription, qui a un taux de participation dépassant souvent d'au moins 10% celui de la moyenne québécoise, est paradoxalement de «faire sortir le vote». «Les gens ne savent plus trop pour qui voter», remarque Geneviève Guilbault. «Il y avait des gens très attachés à Sam Hamad», dit-elle aussi au sujet du libéral, qui a abandonné ses fonctions le 27 avril.

Après le passage de la candidate de 34 ans, un homme attablé au-dessus d'une poutine italienne se désole de la «perte de temps» et de la «perte d'argent» que représente selon lui l'élection partielle, qui se tient à un an de l'élection générale. «Et puis, elle est enceinte, alors elle va



LE DEVOIR

partir en congé de maternité», dit-il au sujet de Geneviève Guilbault, qui attend son premier enfant pour la période des Fêtes. «Moi, je suis heureuse qu'une jeune femme se lance en politique», souligne plutôt une femme, qui n'habite cependant pas dans la circonscription. Pas de chance pour la candidate.

Du cynisme apparent

Sur la rue du Campanile, où plusieurs retraités sont sortis profiter du soleil, le candidat péquiste Normand Beaugard et la candidate libérale Ihssane El Ghernati serrent des mains chacun de leur côté. Le premier est plus réservé; sa présence étant peut-être occultée par

celle de la députée vedette du Parti québécois (PQ), Véronique Hivon, qui l'accompagne pour l'après-midi. Quand il doit affronter la lassitude des citoyens, le tandem Beaugard-Hivon n'hésite pas à faire référence au faux départ des libéraux et des caquistes dans Louis-Hébert. «Moi, je ne suis pas un politicien de carrière», souligne Normand Beaugard. Pour la partielle, il mise sur sa formation de biologiste, mentionne le nouveau virage vert que sa formation politique dit vouloir prendre. Depuis qu'il s'est

lancé dans la course, le projet Énergie Est, contre lequel il a fait campagne, a cependant été suspendu. Dans la circonscription, près de 80% des résidents utilisent une voiture pour se déplacer. Ils sont aussi moins nombreux qu'ailleurs au Québec à se déplacer à pied ou en bicyclette. À l'ombre de l'autoroute 40, qui traverse Louis-Hébert, les préoccupations environnementales existent-elles? «Tout à fait», martèle le candidat Beaugard. «Les gens qui utilisent le transport en commun et ceux qui le dénigrent disent la même chose: le service n'est pas suffisant», ajoute-t-il, en plaidant pour des pistes cyclables «plus sécuritaires» ou un service de transport en commun plus soutenu.

Du Sam Hamad, sans Sam Hamad

Et puis voilà qu'arrive Ihssane El Ghernati, ex-attachée politique de Sam Hamad, qui ne profite pas du soutien de ce dernier, invisible depuis le début de la course. Elle tient elle aussi des affichettes, mais se passe souvent de présentations. «Je vous reconnais», lance les uns et les autres. «Salam aleykhoum», glisse un

homme, fier de son coup. «On avait le papier de M. Tétrault!» blague un deuxième, en référence au candidat libéral à qui elle succède. Ihssane El Ghernati, habile, rit à son tour. «Avec M. Hamad, j'ai travaillé pendant dix ans. Ça fait comme la continuation», explique-t-elle. «Après dix ans, j'ai appris. À un moment donné, tu connais tous les dossiers, tu connais tous les enjeux, tu connais les personnes», poursuit-elle, en répétant presque exactement la même phrase que celle employée par le premier ministre, Philippe Couillard, au moment de soutenir sa candidature. La Marocaine d'origine a eu la piqûre de la politique à Rabat, où elle se souvient d'avoir réveillé son père, très tôt le matin, la journée où elle a pu voter pour la première fois. Pendant son entretien avec *Le Devoir*, elle est interrompue à quelques reprises par des passants. «Je voterai pour vous! Vous avez tenu le fort, c'est déjà pas mal», affirme un homme qui passe par là. Ihssane El Ghernati est confiante, refuse de nommer un secteur de Louis-Hébert où les défis s'annoncent plus grands pour elle. La candidate assure aussi qu'elle ne s'offusque pas de la décision du Parti libéral du Québec (PLQ), qui a approché sept candidats avant de se tourner vers elle. «C'est du passé, je ne rentrerai pas dans les détails de comment ça s'est fait. Maintenant c'est moi, et je suis heureuse», répond-elle, visiblement préparée.

Juste avant, une dame a confié au *Devoir* que «son vote» pour le PLQ allait survivre à la crise que le parti a traversée. Un homme, plus exubérant, s'est penché vers l'avant: «Ici, tout le monde va voter pour la CAQ», a-t-il avancé.

«Pas ce matin»

Mais ça, c'est à condition que les citoyens aillent voter. À trois semaines du scrutin, bien des électeurs semblent surtout dérangés par toute l'agitation autour de la partielle. «Pas ce matin», a lancé une dame à l'équipe de Québec solidaire, qui l'a croisée sur la plage Jacques-Cartier, à Cap-Rouge.

Le candidat Guillaume Boivin table sur les déboires des autres partis pour montrer le sérieux du sien. «Il y a eu un petit peu de brouhaha, hein? Il y a des pancartes qui se sont enlevées comme par magie. Nous, on est là depuis le départ», lance-t-il à deux sportives en cuisards. Freinées dans leur élan, elles répondent poliment, sans plus. Les derniers rayons du soleil d'été plombent, et bien des marcheurs ont la tête ailleurs.

Avocat dans le domaine social, Guillaume Boivin travaille notamment auprès de prestataires de l'aide sociale. Une cause qui, de son propre aveu, porte peu dans une circonscription bien nantie comme Louis-Hébert, où 40% des ménages ont des revenus de 100 000\$ et plus. Là où le candidat reçoit une oreille attentive, c'est quand il parle de relier Saint-Augustin-de-Desmaures au centre-ville de Québec, par l'ajout d'un Métrobus qui ferait le trajet de 25 kilomètres.

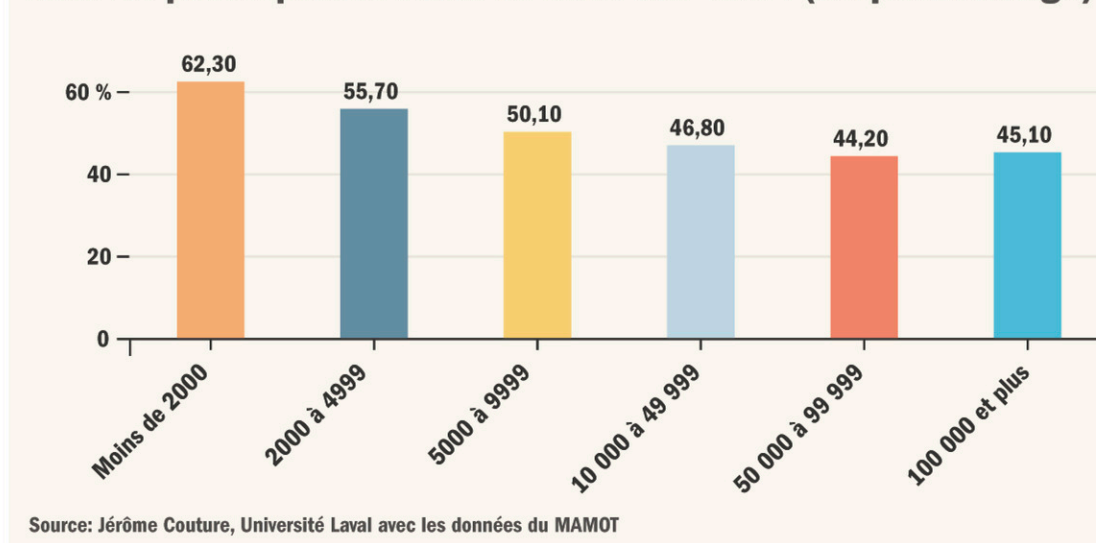
Guillaume Boivin a 38 ans, mais il en est déjà à sa troisième campagne. Pas de quoi lui permettre, à lui non plus, d'être reconnu par les citoyens de Louis-Hébert. Par chance, a rappelé candidement l'un des aspirants dans Louis-Hébert, les photos des candidats apparaissent désormais sur les bulletins de vote...

LES VILLES EN CAMPAGNE



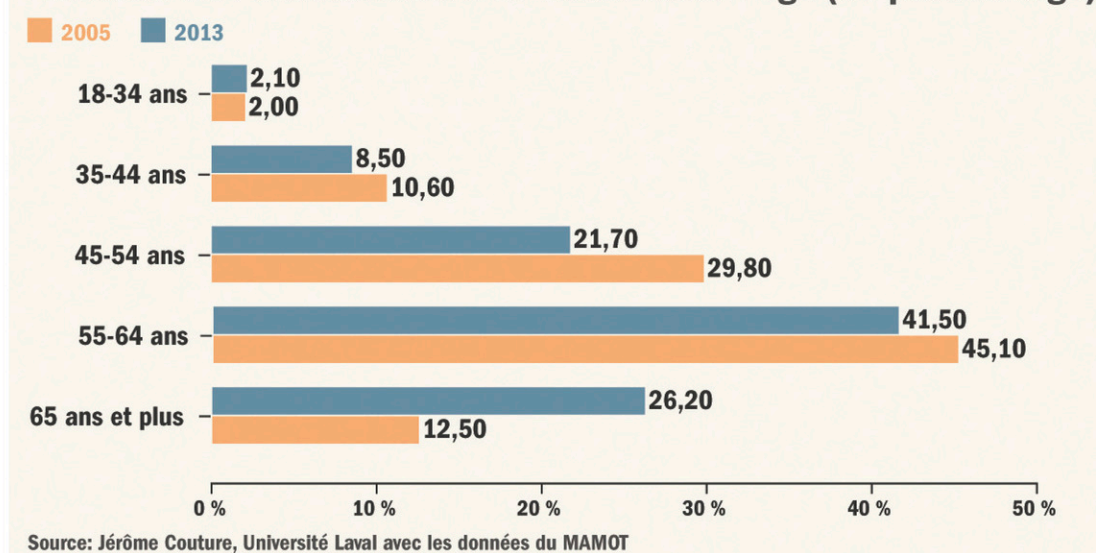
Plusieurs conseils de ville demeurent encore aujourd'hui des cénacles unisexes. L'omniprésence masculine en politique municipale ne date pas d'hier, comme en témoigne cette photo, prise en 2009, qui réunissait Michel Bissonnette, maire de Saint-Léonard, Éric Forest, maire de Rimouski, Robert Coulombe, président de l'Union des municipalités du Québec, Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, et Gilles Vaillancourt, maire de Laval.

Taux de participation selon la taille des villes (en pourcentage)



Source: Jérôme Couture, Université Laval avec les données du MAMOT

Évolution des candidatures à la mairie selon l'âge (en pourcentage)



Source: Jérôme Couture, Université Laval avec les données du MAMOT

INFOGRAPHIE GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

Des courses à surveiller

LONGUEUIL
À Longueuil, trois femmes sont en lice pour succéder à la mairesse Caroline Saint-Hilaire qui a annoncé son retrait de la vie politique en février dernier. Sylvie Parent, qui avait pris la tête de la formation politique de la mairesse, Action Longueuil, affrontera Josée Latendresse, sa rivale défaits lors de la course à la chefferie du parti. L'ex-députée néodémocrate Saida Grogan complète le trio pour l'instant tout féminin.

MONTREAL ET QUEBEC

À Québec, un récent sondage place Régis La-beaume très en avance sur ses adversaires Jean-François Gosselin et Anne Guérette. À Montréal aussi, le maire sortant Denis Coderre ne semble pas, pour l'instant, trop inquiété face à sa rivale de Projet Montréal, Valérie Plante. Des courses sont toutefois à surveiller dont celles de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Sud-Ouest, Rosemont-La Petite-Patrie, Ahuntsic-Cartierville et Lachine.

SAGUENAY

En quittant la politique, le flamboyant maire Jean Tremblay de Saguenay, avait pris soin de préparer sa relève en créant le Parti des citoyens de Saguenay (PCS), jouant son va-tout sur l'ex-député conservateur Jean-Pierre Blackburn. Or, coup de théâtre, M. Blackburn a claqué la porte cet été, reprochant au maire sortant d'être trop « contrôlant ». Pendant que les deux hommes s'investissent par médias interposés, l'Équipe du Renouveau démocratique (ERD), dirigée par Josée Neron, doit bien rire. Reste à savoir si les deux autres candidats pourront tirer leur épingle du jeu, soit l'indépendant Arthur Gobeil et le nouveau dauphin du PCS, Dominic Gagnon.

TROIS-RIVIERES

À Trois-Rivières, l'omniprésent maire Yves Lévesque s'accroche lui aussi au pouvoir. Mais ce dernier n'a aucune intention de partir. Élu en 2009 et en 2013 avec des majorités qui étaient loin d'être écrasantes, il fera peut-être mieux cette fois-ci. Ou pire. La réponse dépendra de la division du vote. Depuis l'annonce, cet hiver, de la candidature du conseiller Jean-François Aubin, on pressent une lutte à deux. Or l'entrée en scène, cette semaine, du candidat André Bertrand, issu du milieu des affaires, pourrait brouiller les cartes.

GATINEAU

À Gatineau, le maire sortant, Maxime Pedneaud-Jobin, domine dans les sondages. Mais le jeune maire, minoritaire au conseil municipal, s'est souvent retrouvé sur la défensive, notamment dans le dossier de l'aréna des Olympiques. Quatre candidats se disputent son poste de maire, dont Sylvie Gouneau et Denis Tassé, avec qui il a souvent croisé le fer aux séances du conseil municipal. Sans compter l'ancien directeur général de la petite ville de Bowman, Rémi Bergeron, et un haut fonctionnaire d'Ottawa, Clément Bélanger.

Isabelle Porter
Jeanne Corriveau

17,7%

Le pourcentage de candidatures féminines à la mairie en 2013

39,9%

La Côte-Nord est la région où l'on retrouve le plus d'élus

57,6

L'âge moyen des candidats à la mairie en 2013

1098

Le nombre de municipalités



Josée Latendresse, candidate du parti Longueuil Citoyen aux élections municipales de novembre prochain

La parité hommes-femmes dans une ou deux générations?

ISABELLE PORTER
JEANNE CORRIVEAU

Les statistiques sur le vieillissement des élus cachent une réalité surprenante: au dernier scrutin, les femmes comptaient pour 40% des candidats chez les plus jeunes. Une quasi-parité qui laisse présager des changements notables dans l'avenir.

«La politique municipale est surtout une affaire d'hommes plus âgés, sauf que la tendance va en s'inversant. Le nombre de candidatures, surtout des jeunes, a tendance à augmenter depuis 2005», souligne Jérôme Couture, chercheur postdoctoral au Département de science politique de l'Université Laval.

«Avec le temps, donc d'ici une ou deux générations, on peut s'attendre à une proportion de candidatures proche de la parité. Si la tendance se poursuit évidemment.»

L'atteinte du seuil de 40% chez les jeunes femmes étonne d'autant plus que, dans l'ensemble des groupes d'âge, elles comptent pour seulement 29,9% des élus. Une proportion qui inclut les postes de conseillères puisque seulement 17,7% des maires sont des femmes au Québec.

Comment l'expliquer? En partie par la rareté des partis politiques

municipaux, note Jérôme Couture. «Les partis politiques vont s'efforcer de présenter plus de diversité dans leurs candidatures, dit-il. Il faut comprendre que, dans les tranches d'âge plus élevées, les femmes ont été socialisées dans un monde où faire de la politique était moins valorisé pour elles.»

Histoire de contrer cela, le gouvernement et les associations municipales ont multiplié les campagnes en vue des élections de cet automne. «J'ai vécu une belle expérience», lance la mairesse de Longueuil, Caroline Saint-Hilaire, dans une capsule vidéo du ministère des Affaires municipales. «Faites-vous confiance, vous êtes les élus de demain.»

La campagne de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) montre une dame qui, depuis le comptoir du café où elle travaille, fait campagne pour financer une nouvelle patinoire. «Ça prend des femmes comme vous.»

Royaumes masculins
«C'est le boy's club qui se brise», estime la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes. «S'il y avait plus de femmes au sein des conseils municipaux, la dynamique serait différente.»

Depuis que les élections muni-

cipales ont lieu simultanément dans toutes les villes du Québec, les chercheurs ont accès à des statistiques beaucoup plus précises sur ces questions.

Les données du ministère des Affaires municipales révèlent en outre que, pendant le dernier mandat, 78 conseils municipaux ne comptaient que des hommes au Québec après les élections de 2013. Un seul était exclusivement féminin, à Rivière-Saint-Jean, sur la Côte-Nord. Cette région compte d'ailleurs la plus forte proportion de femmes au municipal, devant Québec et Montréal.

Médias sociaux
Reste que l'arrivée des médias sociaux dans les campagnes électorales rend l'exercice éprouvant pour de nombreuses femmes, ont confié plusieurs élus. «Les médias sociaux sont difficiles. Les gens écrivent des commentaires. C'est comme s'ils pensaient qu'on ne les lit pas. C'est facile, avec les médias sociaux, de vivre une dérive», observe Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé. «Je crois que les gens oublient qu'il y a un humain derrière le politicien. Les hommes ont peut-être tendance à moins s'en plaindre, mais je suis sûre que ça les affecte tout autant.»

SYLVIE TARDIF

Vie politique et action communautaire, même combat

JEANNE CORRIVEAU

Sylvie Tardif avait juré qu'elle ne ferait jamais de politique active, mais lorsque l'occasion s'est présentée en 2003, à la faveur d'une élection partielle, elle a plongé. Malgré les embûches, la politique municipale a séduit cette coordonnatrice communautaire qui s'est fait élire à trois reprises comme conseillère à Trois-Rivières.

C'est la difficulté d'obtenir une oreille attentive aux demandes du milieu communautaire qui a amené Sylvie Tardif à tenter sa chance dans l'arène politique, pour être en mesure, dit-elle, de faire bouger les choses de l'intérieur. Éluë avec 76% des voix, elle est entrée à l'hôtel de ville, par la grande porte et ses racines communautaires ont déteint sur sa façon de travailler.

«Je voulais faire de la politique comme de l'organisation communautaire. J'ai réussi. Je travaillais avec les citoyens. C'est ce dont je m'étais le plus de la politique municipale», explique-t-elle, écorchant au passage le maire Yves Lévesque, avec qui les relations étaient difficiles.

L'aventure politique a pris fin quand elle a brigué le poste de maire de Trois-Rivières. Même si elle a dû s'incliner, elle a tout de même obtenu 31% des voix, un résultat honorable quand on sait que Denis Coderre est devenu maire de Montréal avec 31,4% des suffrages, fait-elle remarquer.

Choisir la vie politique l'a obligée à composer avec un horaire chargé puisqu'elle a continué d'occuper les fonctions de coordonnatrice à COMSEP, l'organisme d'éducation populaire qu'elle a cofondé. «Je travaillais 70 heures par semaine. Ça finit par user. Mais j'adorais ça, être conseillère municipale. C'est juste décevant que ça se soit terminé sur un échec comme candidate à la mairie.»

Elle reconnaît que la campagne à la mairie a été éprouvante. «Savante». Les médias sociaux sont un terrain miné où circulent des abominations sans filtre. «J'ai encore des séquelles de ça. On a dit que je fraudais et que mon organisme était fraudait. Ma vie privée y est passée. Ça a été dur. Je ne suis plus sur Facebook depuis ce temps-là.»

Mais elle n'a aucun regret.

La politique municipale est en train de changer, mais encore faudra-t-il qu'elle s'adapte aux contraintes des jeunes qui doivent concilier leur tâche d'élu avec leur vie de famille et l'emploi qu'ils doivent souvent conserver.



Sylvie Tardif, conseillère municipale de 2003 à 2013

Le Devoir

NADIA MINASSIAN

La lente relève municipale

JEANNE CORRIVEAU

Quand elle préside le conseil des maires ou qu'elle siège à la Table des préfets de la Gaspésie, Nadia Minassian est toujours la plus jeune du groupe.

La préfète de la MRC du Rocher-Percé a beau observer un rajeunissement de la classe politique municipale, les changements s'opèrent lentement.

«Le fait qu'on me considère comme une jeune en politique à 39 ans, c'est décourageant. Jeune, pour moi, c'est 23, 24 ou même 30 ans», explique-t-elle au bout du fil.

Native de Montréal, M^{me} Minassian s'est installée en Gaspésie il y a 15 ans, dans la région d'origine de sa mère. Elle y a ouvert un commerce et occupé la présidence de la Chambre de commerce de commerce de Rocher-Percé.

Elle a cependant quitté ce poste lorsque son chemin a croisé la politique.

Nadia Minassian fait partie de la dizaine de préfets au Québec qui sont élus par les citoyens et non choisis par les maires de leur MRC. «Je ne suis pas une politicienne, je suis une représentante des citoyens», tient à préciser M. Minassian. Être préfet est un emploi à temps plein, dit-elle, et il lui faut jongler avec un horaire serré.

«J'ai des enfants et un commerce, mais je pense que c'est important de m'impliquer. Je le fais pour mes enfants.»

«Quand je participe à une réunion le soir et que je ne suis pas avec eux, je le fais pour l'avancement de ma MRC parce que j'espère que mes enfants vont revenir vivre dans la région.»

Mais ce type de sacrifice n'est pas exclusif aux élus, tient-elle à rappeler. «C'est comme pour n'importe quel emploi. Il faut concilier travail et famille. C'est la réalité d'aujourd'hui.»

Nadia Minassian reconnaît que la politique municipale, un univers majoritairement masculin, peine à attirer des femmes.

«Je crois que la politique a très mauvaise réputation. Ce qu'on voit ces temps-ci, ça n'aide pas. On a besoin des hommes en politique, mais aussi des femmes. Je pense qu'on apporte une nouvelle approche.»

M^{me} Minassian compte solliciter un second mandat. «Je vais en faire tant que je sens que j'apporte un changement intéressant pour ma communauté.»



Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé

Le Devoir

MICHEL ADRIEN

De prof de physique à maire

JEANNE CORRIVEAU

D'origine haïtienne, Michel Adrien est arrivé à Mont-Laurier en 1969 afin d'occuper un poste de professeur de physique à la polyvalente de cette municipalité des Laurentides. Son coup de foudre initial pour la région l'a finalement propulsé sur le siège de maire en 2003.

«J'étais là pour dépasser un confrère d'origine haïtienne, se rappelle Michel Adrien, près de 50 ans plus tard. Mais tout de suite, j'ai été attiré par ce milieu à la fois urbain et rural. À Montréal, j'étais un citoyen anonyme, mais à Mont-Laurier, j'étais le prof de physique que les gens reconnaissent.»

De fil en aiguille, il s'est engagé dans l'action syndicale, avant de devenir président du conseil d'administration du centre hospitalier de Mont-Laurier, puis directeur général de l'établissement.

Il a aussi épousé une Lauriermontoise. Michel Adrien vante l'accueil et l'ouverture d'esprit des résidents de Mont-Laurier, qui l'ont d'emblée adopté. Un jour, en 1995, alors qu'il s'entretenait avec le maire de Des Ruisseaux — une municipalité qui devait être fusionnée à Mont-Laurier quelques années plus tard —, celui-ci lui lance: «Écoute, mon grand, ça ne te tenterait pas de devenir conseiller municipal plutôt que de jouer au gérant d'entreprise?» relate Michel Adrien. Voilà comment l'invitation a été lancée.

Élu d'abord comme conseiller municipal, Michel Adrien est devenu maire de la nouvelle ville fusionnée de Mont-Laurier en 2003, recueillant plus de 75% des voix.

«Dans ma famille, on a toujours été tournés vers le service public. Mon père a aussi été maire de son village en Haïti, signale-t-il. C'est la manière la plus efficace pour faire bouger les choses.»

À passage, il souligne que les conseils municipaux de ses deux derniers mandats comptaient un nombre égal de conseillers et de conseillères. «La parité, ça devrait être une volonté portée par un cadre légal», avance-t-il.

Après 14 ans au poste de maire, Michel Adrien entend maintenant laisser sa place à d'autres. Il dit laisser plusieurs réalisations en héritage, dont l'hôtel de ville installé dans l'ancienne abbaye des moniales bénédictines, ainsi que la salle de spectacles Espace théâtre de Mont-Laurier.



Michel Adrien, maire de Mont-Laurier depuis 2013

Le Devoir

DANIE DESCHÊNES

La génération technologique

JEANNE CORRIVEAU

Dans l'esprit de Danie Deschênes, il ne fait pas de doute que l'arène municipale est la sphère politique qui présente le plus d'attrait. Mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot depuis 2014, l'entrepreneuse s'apprete à se lancer dans une autre campagne électorale.

Pourquoi la politique municipale? «Parce que c'est la vraie vie. On a un contact direct avec les citoyens. J'ai l'impression que ce que je fais est visible. C'est un héritage à la municipalité», explique d'emblée la mairesse.

C'est en 2009 que Danie Deschênes a décidé de se porter candidate pour un poste de conseillère municipale. «Tant qu'à chialer, je me suis dit que je m'impliquerais pour aller voir ce qui se passe à la Ville. J'ai eu la piqûre.» La mairesse Marie-Claude Nichols ayant décroché un siège à l'Assemblée nationale en 2014, Danie Deschênes a tenté sa chance à la mairie, pari qu'elle a gagné.

Mais le marathon électoral a été rude. «Mon opposant a fait du porte-à-porte et un enfant a entendu une conversation pas trop professionnelle. Le lendemain matin, cet enfant a dit à mon fils: "Ta mère, c'est une cruche. Elle n'est pas gentille", relate M^{me} Deschênes. Il faut avoir une couenne dure pour faire une campagne électorale.»

La campagne a été à ce point difficile qu'elle a pensé à abandonner en cours de route. «A une semaine de la fin de la campagne, j'ai dit à mon conjoint: ou j'écris un communiqué et je fous le bordel ou j'abandonne tout ça. C'était malsain. Alors, j'ai écrit un communiqué.»

L'arrivée de recrues en politique a aussi fait entrer dans les hôtels de ville les nouvelles technologies. Pour conjuguer ses responsabilités de mairesse, d'entrepreneuse et de maman, Danie Deschênes a fait des technologies ses alliées.

«J'ai un horaire chargé, je suis technologue. Je n'ai pas besoin d'être assise au bureau pour qu'on m'appelle, qu'on me texte ou qu'on m'envoie des courriels. Je parle à ma directrice générale tous les matins à 7h30. Et c'est aussi efficace que si j'étais assise à l'hôtel de ville. Et ça me permet d'être davantage sur le terrain», soutient-elle.

M^{me} Deschênes entend solliciter un autre mandat — «J'aime trop ça», dit-elle — mais elle s'attend à une campagne plus «serene» que la précédente.



Danie Deschênes, mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot depuis 2014

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

Un troisième lien à l'est serait nuisible, selon Labeaume

ISABELLE PORTER
à Québec

La Ville de Québec a rendu publique, vendredi, une analyse démontrant qu'un troisième lien à l'est réduirait peu la congestion sur les ponts existants et risquerait même de l'accroître dans certains secteurs.

«L'automobiliste qui prend les ponts à l'ouest ne verra pas un grand changement», a résumé le directeur du service des Transports à la Ville.

Souhaitée par le parti d'opposition de Jean-François Gosselin, Québec 21, l'idée d'un troisième lien à l'est n'a jamais

enthousiasmé le maire de Québec, Régis Labeaume. Il y a quelques mois, il avait soutenu qu'un pont à l'ouest aurait davantage d'effets positifs.

L'évaluation présentée vendredi est basée sur les don-

À une semaine du déclenchement des élections municipales, le maire s'est défendu d'être en campagne

nées du ministère des Transports, de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale (RTC). On y a notamment analysé les débits de cir-

culatation et les relevés de trafic.

L'analyse montre qu'un troisième lien à l'est affecterait seulement 3000 déplacements matinaux entre Lévis et Québec, sans toutefois fournir de statistiques sur le retour à la maison.

«Est-ce que les gouvernements devraient investir des milliards de dollars seulement pour 3000 véhicules?» a lancé le maire.

L'étude avance en outre que «la réalisation du troisième lien va générer des impacts négatifs sur les réseaux routiers supérieurs et municipaux de la rive nord».

Enfin, la Ville suggère au bureau chargé d'étudier le projet de troisième lien d'analyser la possibilité de recourir à des voies directionnelles variables selon les heures de pointe sur le pont Pierre-Laporte.

Campagne imminente

À une semaine du déclenchement des élections municipales, le maire s'est défendu d'être en campagne. Aux journalistes qui lui demandaient pourquoi il n'avait pas attendu de présenter un document plus complet plus tard, il a rétorqué que c'était le travail du ministère des Transports ou du bu-

reau de projet sur le troisième lien créé par le gouvernement.

Son adversaire Anne Guérette estime justement que la Ville devrait «laisser le gouvernement faire son travail». «Quand on aura toutes les informations, on se positionnera sur un troisième lien ou non, à l'est ou à l'ouest», a fait valoir le chef de Démocratie Québec.

M^{me} Guérette trouve en outre que l'idée de modifier le sens des voies sur les ponts en fonction du trafic est prometteuse. Une idée partagée par Jean-François Gosselin, de Québec 21, qui ajoute toutefois que le maire n'a rien inventé.

Il lui reproche de plus «d'utiliser des ressources de la Ville pour une annonce préélectorale». Enfin, sur le fond, il juge l'analyse incomplète. «Ce que j'ai vu aujourd'hui, ça ne change absolument rien.»

Lorsqu'on lui demande si le sort de 3000 voitures justifie des investissements de plusieurs milliards, il rétorque que les données «datent de 2011», que l'analyse a été faite pour attaquer son plan et qu'un troisième lien est d'abord un «outil de développement économique régional».

Le Devoir

PISTES CYCLABLES

Ferrandez compare Coderre à Kim Jung-un

Le décès d'une cycliste jeudi a éveillé la colère chez le maire du Plateau

JEANNE CORRIVEAU

Au lendemain du décès d'une cycliste à l'angle des avenues du Parc et des Pins, Luc Ferrandez s'en est pris avec virulence à Denis Coderre qu'il accuse d'être personnellement intervenu il y a quelques mois pour bloquer un projet de piste cyclable dans ce secteur. Le maire du Plateau-Mont-Royal est même allé jusqu'à comparer M. Coderre à Kim Jong-un.

Luc Ferrandez s'est d'abord déchaîné sur sa page Facebook. La veille, une cycliste de 61 ans avait perdu la vie après avoir été heurtée par un autobus scolaire alors qu'elle roulait sur l'avenue des Pins vers l'ouest.

Il a non seulement reproché au maire d'avoir bloqué le projet de piste cyclable sur l'avenue des Pins, mais également d'avoir empêché la réalisation de pistes cyclables sur les rues Papineau et Rose-de-Lima ainsi que sur les avenues Laurier Ouest et Atwater. «Le bullshitomètre va friser l'explosion», a-t-il écrit.

Questionné en point de presse sur la comparaison qu'il faisait entre le maire et le dicta-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Luc Ferrandez a inauguré vendredi les nouveaux aménagements de la rue Prince-Arthur.

teur nord-coréen, Luc Ferrandez en a rajouté: «C'est trop faible. Au moins Kim Jong-un, il dit ce qu'il fait et il fait ce qu'il dit. Coderre, c'est un manipulateur. Il fait le contraire de ce qu'il dit.»

Selon lui, les propos du maire Coderre sur la Vision zéro ne concordent pas avec les gestes qu'il pose: «Je l'accuse de prendre des décisions tous les jours

qui mettent les cyclistes en danger et de dire le contraire.»

Denis Coderre a nié être intervenu pour bloquer le projet de piste cyclable sur l'avenue des Pins. «Je pense que Luc a perdu les pédales», a-t-il lancé. «Il n'y a pas eu d'intervention, je ne sais pas où il a pris ça. Il faut savoir que, dans ce coin-là, on investit massivement parce qu'on a un travail sur le plan souterrain. Il y a de l'infrastructure souterraine. C'est pour cette raison-là que ça ne se fait pas tout de suite.»

Le plan vélo

En matinée, l'administration Coderre avait justement présenté son «plan-cadre vélo», qui prévoit des investissements de 150 millions pour les cinq prochaines années. La Ville souhaite accroître la pratique du vélo partout en ville, mais surtout dans les quartiers centraux, dans le but d'hausser de 15% la part modale des déplacements d'ici 15 ans.

Quant au projet de piste cyclable sur l'avenue des Pins, le responsable du dossier vélo à la Ville, Marc-André Gadoury, soutient qu'elle figure toujours dans les plans de la Ville. «Il y a des travaux importants d'égouts et d'aqueducs qui s'en viennent dans les prochaines années. On ne va pas construire une piste pour rouvrir la rue dans deux-trois ans et reconstruire la piste», a-t-il expliqué.

M. Gadoury n'a pas voulu commenter la sortie intempestive de Luc Ferrandez qui lui a reproché, comme il l'a fait avec la conseillère Elsie Lefebvre, d'avoir rejoint l'équipe de Denis Coderre pour faire avancer sa carrière. «Je ne ferai pas d'effusion verbale et je ne donne pas dans la politique internationale», a dit Marc-André Gadoury.

La campagne électorale municipale commence la semaine prochaine.

Avec Karl Rettino-Parazelli
Le Devoir

VILLE DE QUÉBEC

Incendie visant Mohamed Labidi: deux suspects arrêtés

Québec — La police de Québec a arrêté deux voisins de quartier du président du Centre culturel islamique, Mohamed Labidi, relativement à l'incendie criminel de sa voiture, qui s'est produit dans la nuit du 6 août, dans le secteur Sainte-Foy.

Le lieutenant Jean-François Vézina, agent de liaison du Service de police de la Ville de Québec, a indiqué vendredi matin qu'un premier suspect, arrêté jeudi, avait une «attirance pour le feu», sans le qualifier de «pyromane».

La police ne croit pas pour l'instant qu'il soit lié à un groupe «à idéologie spécifique, que vous connaissez» — pas plus que le deuxième suspect, d'ailleurs, qui aurait participé à l'incendie de la voiture de M. Labidi.

Crime haineux

Par contre, le lieutenant Vézina a indiqué qu'«on peut d'ores et déjà spécifier qu'il s'agit d'un crime à caractère haineux: on ne visait pas spécifiquement M. Labidi [pour son statut dans la communauté musulmane] mais bien un musulman».

Les deux suspects habitent «à proximité de la résidence de M. Labidi».

«Ce n'est pas parce qu'un individu n'est pas lié à un groupe ou à une idéologie particulière qu'il n'y a pas de crime haineux», a expliqué M. Vézina. Ce sera toutefois à la Couronne de décider si les suspects doivent être aussi accusés de crime haineux, en plus des chefs d'accusation d'incendie criminel. Le lieutenant Vézina a ainsi laissé entendre qu'il pourrait s'agir d'un «facteur aggravant» dans la cause.

Le deuxième suspect, une «connaissance» du premier, a été arrêté vendredi matin et serait lié à l'incendie chez M. Labidi. Il était toujours in-

terrogé vendredi et M. Vézina ne pouvait dire s'il pourra comparaître le même jour.

L'interrogatoire du premier suspect a permis aux policiers de le relier à quatre autres incendies, allumés sur une période de quatre semaines, cet été, dans des conteneurs à Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge: près du petit centre commercial Plaza Laval, derrière un restaurant du boulevard Laurier et «très près» de l'Hôpital Laval. Le deuxième suspect ne serait pas pour l'instant lié à ces incendies de conteneurs, a indiqué le lieutenant Vézina.

Hasard peu probable

Lorsque la nouvelle de l'incendie de la voiture de M. Labidi avait été dévoilée, à la fin août, le maire Régis Labeaume avait demandé au Service de police de la Ville de Québec de tout mettre en œuvre pour retrouver rapidement les auteurs de ce crime, que l'on hésitait par ailleurs à qualifier d'«haineux».

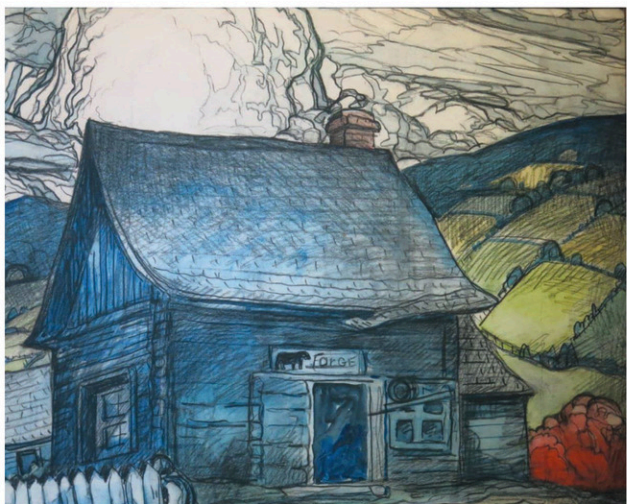
Le maire Labeaume rappelait tout de même que la voiture de M. Labidi avait été incendiée au lendemain de l'annonce de la transaction qui permettrait la création d'un cimetière musulman à Québec. Le maire estimait qu'il serait «fort étonnant» qu'il s'agisse là d'un pur hasard.

C'est dans la salle de prières du Centre culturel islamique de Québec qu'avait été commis en janvier dernier l'attentat qui a coûté la vie à six membres de la communauté musulmane. Alexandre Bissonnette, âgé de 27 ans, est accusé du meurtre prémédité de six fidèles qui se trouvaient à la grande mosquée le soir du 29 janvier, où il se serait présenté armé. Il est aussi accusé de cinq autres chefs de tentative de meurtre.

La Presse canadienne

Galerie Claude Lafitte

Depuis 1975



Marc-Aurèle Fortin «La Vieille Forge», v. 1945, aquarelle, 22" x 28"

Oeuvres de grands maîtres canadiens et européens recherchées. Haute valeur offerte.

Évaluation gratuite sur rendez-vous pour les oeuvres de Borduas | Ferron | Fortin | Gagnon | Krieghoff Lemieux | Letendre | McEwen | Pellan | Riopelle Suzor-Côté | Groupe des Sept et autres

Claude Lafitte, votre spécialiste expert-conseil
www.lafitte.com | 514 842-1270

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-1980

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Mobile

Tablette

Ordinateur

Le Devoir
numérique
en classe

Profs du Québec, abonnez **gratuitement** vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au Devoir numérique pour une durée de 15 semaines.

- Accès illimité à l'application Le Devoir Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

Inscrivez-vous
dès maintenant au
ledevoir.com/classe



Québec promet de protéger

ACTUALITÉS

MARIJUANA

Les consommateurs n'intégreront pas le marché légal

Déçus de l'omission des produits dérivés dans la loi, les militants « pro-pot » continueront de s'approvisionner au noir

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement Trudeau a beau vouloir légaliser la marijuana, les consommateurs, eux, continueront de fréquenter le marché illicite. Des militants « pro-pot » ont déploré, joints en poche, que le cannabis ne soit pas déjà décriminalisé et que la légalisation de produits comestibles soit remise plus à tard. Une lacune qui, à leurs avis, assurera la survie de dispensaires illégaux qu'ils comptent bien continuer de fréquenter plutôt que les magasins d'État, qu'ils promettent de boycotter.

« La loi sur le cannabis est un mauvais projet de loi », a tranché d'entrée de jeu l'activiste Dana Larsen devant le comité parlementaire qui épluche le projet C-45. « Il est imparfait à plusieurs égards. Il ne décriminalise même pas le joint que j'ai dans ma poche et que je vais fumer après cette rencontre du comité », a lancé ce militant qui avait envoyé un gramme de marijuana par la poste à tous les députés libéraux l'an der-

nier pour leur rappeler qu'ils avaient promis de la légaliser.

Le plan libéral maintenant dévoilé le déçoit. M. Larsen est propriétaire de deux dispensaires à Vancouver, qui vendent notamment des produits comestibles, des huiles et du haschisch. Des produits qui ne sont pas inclus dans le

Au Colorado, les débuts de la légalisation de produits dérivés – mis sur le marché en même temps que la plante séchée – ont donné lieu à des surdoses accidentelles

projet de loi du gouvernement Trudeau, qui promet de les réglementer plus tard.

« En tant qu'activiste qui veut voir de meilleures lois contre les drogues au Canada, je n'aime pas ça du tout. Mais en tant que propriétaire d'entreprise, c'est super. Cela va permettre à mon entreprise et à d'autres dispensaires de rester en affaires pendant plusieurs, plusieurs années. Ça ne fera rien du tout pour forcer les dispensaires à fermer leurs portes ou pour affecter le marché noir », a prédit M. Larsen.

Une inquiétude partagée par

le premier ministre québécois, qui appréhende un trou juridique sur les produits dérivés le 1^{er} juillet prochain. Philippe Couillard a sommé vendredi le fédéral de « préciser » les modalités de la possession de « muffins [au cannabis] et ces affaires-là » le plus rapidement possible. Ce ne sera qu'une question

de « quelques mois », a promis Joël Lightbound, le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé. Ottawa veut d'abord faire un peu plus de recherches. « Il vaut mieux y aller de manière prudente, étape par étape, pour éviter que la réglementation ne soit pas à la hauteur quand ces produits-là seront disponibles commercialement », a fait valoir M. Lightbound.

La science ne permet en effet pas encore d'établir des méthodes de vérification d'équivalence de la puissance entre brownies ou bonbons au canna-

bis, a témoigné Ryan Vandrey de l'Université Johns-Hopkins. Mais le Canada ne devrait pas pour autant attendre trop longtemps, selon lui, car autoriser une catégorie de produits et en laisser une autre au marché noir « n'a aucun sens ».

Au Colorado, les débuts de la légalisation de produits dérivés – mis sur le marché en même temps que la plante séchée – ont donné lieu à des surdoses accidentelles. L'État américain en a depuis resserré la vente – avec des emballages à l'épreuve des enfants, des campagnes d'information – et les statistiques ont diminué. « À terme, [les dérivés] devraient être inclus. Mais c'est important de ne pas se tromper, et de prendre le temps », a prévenu Daniel Vigil du département de la Santé publique du Colorado.

Les consommateurs de marijuana estiment en outre que le gouvernement est hypocrite en prétendant légaliser la drogue, puisque la vente et la possession seront toujours fortement restreintes. « Il y a plus d'actes

illégaux en vertu de cette loi sur le cannabis que sous la loi actuelle », a dénoncé Marc Emery, le « prince du pot », qui s'est notamment fait arrêter à Montréal l'an dernier dans l'un des six dispensaires ouverts par son épouse, Jodie Emery.

Marc Emery en a aussi contre le monopole d'État qui sera instauré en Ontario et au Nouveau-Brunswick – et que le Québec semble aussi privilégier. Pas question pour lui de fréquenter ces succursales du gouvernement qui a prohibé le cannabis et qui a persécuté ses consommateurs. « J'encourage tout le monde à boycotter les magasins du gouvernement. Nous tenterons d'empêcher physiquement les gens d'y entrer », a-t-il annoncé.

Rendez-vous en cour

Le projet de loi C-45 est si restrictif que Marc Emery promet de s'organiser pour se faire arrêter dès le lendemain de la légalisation, afin de contester la nouvelle loi devant les tribunaux. Il estime notamment que l'intention de Québec d'interdire possiblement la cul-

ture à domicile sera immédiatement contestée. « Plusieurs vont continuer d'en faire pousser à la maison. Dès que le premier sera accusé, mon avocat le représentera en cour », a promis Marc Emery, aux côtés de son épouse qui avait apporté un joint de marijuana médicale à présenter aux députés.

À Québec, les libéraux demeurent divisés quant aux paramètres de production, de distribution et de vente de la marijuana qu'ils souhaiteraient voir proposés. « Sur quelques enjeux, on s'est entendus. Il en reste d'autres à clarifier », a indiqué Philippe Couillard en refusant de dévoiler « à la pièce » les consensus qui ont émergé au cours de son caucus pré-sessionnel à Val-d'Or.

À Ottawa, le comité parlementaire entendra mardi prochain les ministres de la Justice, de la Santé et de la Sécurité publique. L'opposition espérait prolonger ensuite l'étude encore seize heures, mais la majorité libérale s'y est opposée.

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre Catherine McKenna était à Montréal, vendredi, pour prendre part à une rencontre sur le climat, à laquelle une vingtaine de représentants de différents États étaient aussi présents.

McKenna refuse de dire si Énergie Est est « cohérent » avec le plan climatique canadien

ALEXANDRE SHIELDS

La ministre canadienne de l'Environnement, Catherine McKenna, refuse de dire si le projet de pipeline Énergie Est est « cohérent » avec le plan climatique du gouvernement Trudeau, mais elle estime que le fédéral est résolument engagé dans la « transition » vers les énergies renouvelables, tout comme le marché.

« Il revient au promoteur de défendre son projet et de dire s'il devrait aller de l'avant, mais le projet doit aussi être cohérent avec notre plan climatique. Nous avons été clairs dans le cadre de l'évaluation environnementale », a fait valoir la ministre McKenna au cours d'une entrevue accordée au *Devoir* vendredi matin.

Est-ce que le projet de pipeline Énergie Est, de TransCanada, peut être cohérent avec ce plan climatique, donc avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral? « Tous les projets doivent passer par une évaluation environnementale complète », a laissé tomber la ministre responsable du dossier des changements climatiques à Ottawa.

« Dans ce cas, l'Office national de l'énergie a décidé d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre en amont », a-t-elle rappelé, en référence au projet de la pétrolière albertaine, destiné à l'exportation de pétrole

des sables bitumineux.

C'est d'ailleurs à la suite de cette décision de l'Office que TransCanada a demandé la semaine dernière une suspension de 30 jours de l'évaluation fédérale de son pipeline, le temps d'évaluer les impacts pour ce projet très controversé. Jeudi, la pétrolière a aussi contacté le gouvernement du Québec pour demander une pause dans le processus environnemental provincial.

Une transition

Au-delà du projet Énergie Est, sur lequel la ministre de l'Environnement a jusqu'ici refusé de se prononcer, M^{me} McKenna a souligné que le virage vers les énergies qui n'émettent pas de gaz à effet de serre est déjà bien engagé au Canada.

« Nous sommes dans une transition, qui ne surviendra pas du jour au lendemain, mais nous voyons que les choses avancent rapidement. Les sources d'énergie renouvelable, comme le solaire et l'éolien, sont de plus en plus compétitives. Donc, je crois qu'il y a d'autres options, et je crois que le marché est véritablement en train de changer », a-t-elle fait valoir.

« Le rôle du gouvernement est de contribuer à cette transition, notamment en mettant un prix sur le carbone, mais aussi en favorisant l'innovation », a ajouté M^{me} McKenna.

Le premier ministre Justin

Trudeau a lui aussi réaffirmé, vendredi, la nécessité d'agir pour lutter contre les changements climatiques. Son gouvernement en fait une « priorité », a-t-il dit en ouverture d'une rencontre sur le climat avec une vingtaine de représentants de différents États, à Montréal.

Projets approuvés

Il n'en demeure pas moins que les libéraux fédéraux ont aussi approuvé, en novembre 2016, deux importants projets de pipeline destinés à favoriser l'expansion de la production des sables bitumineux albertains.

Il s'agit du pipeline Trans Mountain, vers la côte ouest, mais aussi du remplacement de la Ligne 3 d'Enbridge en direction des États-Unis. Si on ajoute à cela la capacité du futur pipeline Keystone XL, appuyé par le gouvernement Trudeau, ces trois infrastructures pourraient transporter chaque jour 2,48 millions de barils de brut, soit plus de 905 millions de barils par année.

Selon ce qu'a fait valoir vendredi la ministre, dans le cadre d'une discussion sur les enjeux climatiques organisée à l'Université McGill, les pipelines ne sont que le « véhicule » pour mener les ressources jusqu'aux marchés, s'il existe une viabilité économique pour ces projets.

Le Devoir

PLAN NORD

Le projet Mine Arnaud est reporté indéfiniment

ALEXANDRE SHIELDS

C'est un coup dur pour le Plan Nord du gouvernement Couillard. Le projet Mine Arnaud, qui devait symboliser la relance du développement minier, vient d'être reporté indéfiniment, en raison du retrait du seul partenaire financier de l'État québécois dans ce projet de près de 800 millions de dollars.

La firme Yara International s'était engagée à investir dans le projet d'exploitation d'apatite de cette mine à ciel ouvert qui divise la population de Sept-Îles depuis déjà plusieurs années. L'entreprise comptait aussi acheter une partie de la production annuelle de 1,3 million de tonnes, dans le but de produire du phosphate, puis de l'engrais.

Mais depuis l'annonce du feu vert au projet, au printemps 2015, Investissement Québec, qui détenait 62% de Mine Arnaud, est à la recherche de partenaires financiers pour construire la mine, l'exploiter et acheter la production de concentré d'apatite.

Démarches vaines

Toutes les démarches entreprises, y compris sur la scène internationale, se sont avérées vaines. Pourtant, encore en avril dernier, Investissement Québec affirmait au *Devoir* que le projet progressait, mais aussi que des « discussions » étaient en cours avec de possibles partenaires.

Ces discussions n'ont visiblement pas été fructueuses. Il faut dire que le gouvernement cherche notamment un exploitant pour cette imposante mine à ciel ouvert, qui aurait une longueur de 3700 mètres et une largeur de 800 mètres. Si elle voyait le jour, cette mine à ciel ouvert serait la plus importante à être exploitée en

milieu habité au Québec.

Investissement Québec recherche aussi un acheteur pour au moins la moitié de la production annuelle, soit plus de 650 000 tonnes de concentré d'apatite.

Le marché ne joue toutefois pas en faveur de cette nouvelle mine. Selon les prévisions de prix du phosphate publiées en janvier par la Banque mondiale, le prix de la tonne devrait osciller entre 110\$ et 104\$ d'ici 2030. Or, selon Mine Arnaud, le seuil de rentabilité du projet se situerait à 120\$.

Le milieu des affaires de la Côte-Nord tente néanmoins depuis plus de deux ans de mettre son poids dans la balance en vue du démarrage du projet, dans une région où la vitalité économique est très dépendante du secteur minier. Le Syndicat des Métallos et la FTQ ont d'ailleurs dit vendredi qu'ils accueilleraient « avec une déception certaine » la décision de Yara International.

« [Le projet] Mine Arnaud est crucial pour la région. Nous allons poursuivre tous les efforts nécessaires à sa réalisation. Ce projet doit se concrétiser », a pour sa part fait valoir vendredi le président-directeur général d'Investissement Québec, Pierre Gabriel Côté.

Mine Arnaud ne fait pas pour autant l'unanimité, puisque plusieurs citoyens redoutent les impacts environnementaux du projet. Le rapport produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) était d'ailleurs très critique. Et depuis le feu vert donné par Québec en mars 2015, le gouvernement n'a jamais répondu aux demandes de la Ville, qui souhaite que Québec vienne répondre aux questions des citoyens.

Le Devoir

VILLE-MARIE
MON CENTRE

**Appel de candidatures -
Comité consultatif d'urbanisme**

L'AMÉNAGEMENT URBAIN AU CENTRE DE VOTRE QUALITÉ DE VIE

L'urbanisme de Montréal vous intéresse?
Résidents de l'arrondissement de Ville-Marie, intéressés et concernés par l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture et le patrimoine montréalais : participez au développement urbain d'un centre-ville habité, dynamique et offrant une diversité intéressante de projets.

Déposez votre candidature pour devenir membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement à :
urbanisme_ville-marie@ville.montreal.qc.ca
avant le vendredi 6 octobre 2017.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/villemarie
(section « Info-citoyens » en page d'accueil)

Les résidents de l'arrondissement doivent transmettre leur nom, leurs coordonnées et un curriculum vitae démontrant leur expérience dans les champs d'expertise visés.

Ville-Marie
Montréal

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC
Ville-Marie
Montréal

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

pour le bâtiment projeté sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec, actuellement au 2201, 2211, 2221, 2231 et 2241, rue Lespérance, des dérogations permettant un mode d'implantation jumelé et l'aménagement d'aires de stationnement de 5 unités et plus, et ce, malgré les dispositions des articles 56 et 631 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) (dossier 1174869009);

pour le bâtiment occupant les lots 1 852 951, 1 852 947, 1 852 949, 1 854 006, 2 295 356, 2 295 357, 2 296 272, 2 296 274, 2 925 337, 2 925 338, 2 925 339 et 2 925 340 du cadastre du Québec, actuellement au 1188, rue Saint-Antoine, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, et ce, en dérogation à l'article 10 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) (dossier 1177303013);

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 4 octobre, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 16 septembre 2017
Le Secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC
Ville-Marie
Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1315, boulevard De Maisonneuve Est, l'usage « bâtiment abritant de 1 à 8 de logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 8^e de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) (dossier 1174869008);

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mercredi 4 octobre 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 16 septembre 2017
Le secrétaire d'arrondissement
M^{re} Domenico Zambito

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

- ▲ comme copérateur
- ▲ comme bénévole
- ▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240

Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

AVIS PUBLIC
Ville-Marie
Montréal

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017

Toutes les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 12 septembre 2014, a modifié le calendrier de ses séances pour l'année 2017 en remplaçant l'endroit où se tiendra cette séance, soit à la salle du conseil situé au 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Les séances ordinaires à venir seront tenues à 19 h aux dates et endroits suivants :

Mercredi 4 octobre
salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Mercredi 22 novembre
salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Mardi 12 décembre
salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Montréal, le 16 septembre 2017
M^{re} Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

MEDIAGRIF

AVIS DE DIVIDENDE

Le 8 août 2017, le conseil d'administration de Technologies Interactives Mediagrif Inc. a déclaré un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 16 octobre 2017 aux actionnaires inscrits le 2 octobre 2017.

Hélène Hallak
Secrétaire corporative
Technologies Interactives Mediagrif Inc.

Réseau de transport métropolitain
Appel d'offres public

Biens et services – Entente cadre matériel TI-ST1
Numéro de l'appel d'offres : 1001509

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca, à partir du **jeudi 14 septembre 2017**.

Dépôt des soumissions : Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2017 À 14H30**. Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Mounir Batty
Directeur exécutif – Approvisionnement et gestion immobilière

AVIS PUBLIC
Ville-Marie
Montréal

ORDONNANCES

À sa séance du 12 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 545, P-1, o. 498, o. P-12.2, o. 107, CA-24-085, o. 102 et o. 01-282, o. 190 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 6^e partie, C);
- B-3, o. 546, P-1, o. 499, CA-24-085, o. 103 et o. 01-282, o. 191 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 6^e partie, B);
- B-3, o. 547, P-1, o. 500, C-4.1, o. 196 et P-12.2, o. 108 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7^e partie, A);
- 15-039, o. 9 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de relocaliser l'emplacement du site Quartier de la Santé CRCHUM;
- 5984, o. 128 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;
- 5984, o. 129 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement;
- 5984, o. 130 exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), la cuisine de rue (15-039) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 16 septembre 2017
Le secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC
Ville-Marie
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
Second projet de résolution adopté le 12 septembre 2017

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le 12 septembre 2017, le second projet de résolution CA17 240491.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

En vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (CA-24-011), le second projet de résolution CA17 240491 autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 10, 43, 134, 391, 582 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) ainsi qu'au *Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève* (95-220) et au *Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève* (99-160) relatifs, entre autres, à la hauteur maximale autorisée, à la densité maximale autorisée, à la localisation d'un café-terrasse en bordure d'un secteur résidentiel, aux usages prescrits et au nombre d'unités de chargement exigé – pp 360 (dossier 1160867002).

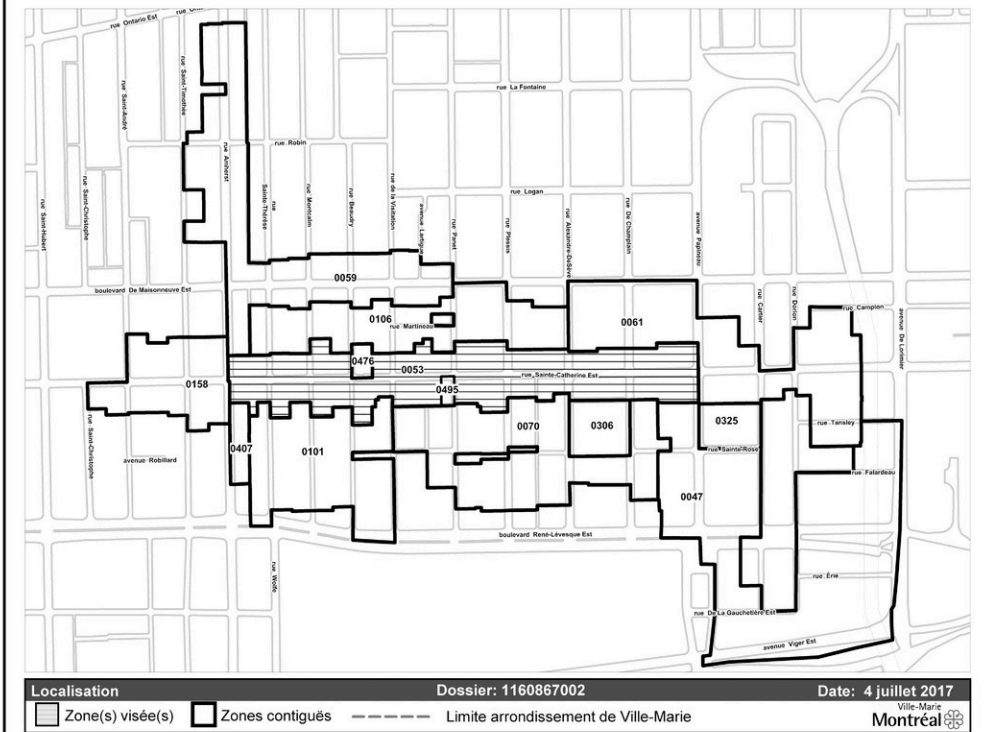
3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation aux normes énumérées ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

- hauteur maximale en étage et en mètre autorisée (art. 9 et 10 régl. 01-282);
- densité maximale autorisée (art. 43 régl. 01-282);
- usages prescrits (art. 134 régl. 01-282);
- localisation d'un café-terrasse en bordure d'un secteur résidentiel (art. 391 régl. 01-282);
- nombre d'unités de chargement exigé (art. 594 régl. 01-282);

4. TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué de la zone visée 0053 et des zones contiguës 0059, 0106, 0476, 0061, 0325, 0047, 0306, 0070, 0495, 0101, 0407 et 0158; il peut être représenté comme suit :



5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue avant 16 h 30, le 25 septembre 2017, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum
à/s de Me Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 12 septembre 2017 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

et

- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;

ou

- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c.F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 12 septembre 2017, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et occupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de résolution peut être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 12 septembre 2017
Le secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Projet : **FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS**

Dossier : **P17-027**

Ouverture : **06 OCTOBRE 2017 à 11h00**

Documents disponibles exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) www.seao.ca ou au 1-866-669-7326 à partir du VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017.

Un cautionnement de soumission de CINQ POURCENT (5%) du montant total de la soumission avant taxe(s) est requis pour soumissionner.

Dépôt des soumissions : RTL, Service des achats, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil, J4G 2M4.

Information : 450-442-8600, poste 8603.

Le RTL ne s'engage à accepter ni la plus favorable, ni aucune des soumissions.

Donné à Longueuil, ce 15 septembre 2017
Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative

RTL
Agglomération de Longueuil
rtl-longueuil.qc.ca

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :
Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avis@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS PUBLIC
Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 septembre 2017, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (CA-24-011), le premier projet de résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin et modifiant la résolution CA12 240587 afin d'agrandir le site pour y ajouter les lots 1 179 718 et 1 179 719 et remplacer les plans d'occupation et de construction qui y sont annexés. Ce complexe immobilier comprendra un basilaire de 3 à 6 étages, surmonté d'une tour de 38 étages – pp 363 (dossier 1170867005).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Localisation Dossier: 1170867005 Date: 11 septembre 2017

Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 septembre 2017, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet ne contient pas une disposition susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 16 septembre 2017
Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Alternatives

Construire ensemble un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par la présente donné que, à la suite du décès de Claire Cloutier, domiciliée au 419, Rue Principale, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1K4, survenu le 19 mars 2017, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Jean-François Hébert, le 13 septembre 2017, devant Me André Dufresne, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me André Dufresne, notaire, au 655, Promenade du Centropolis, Bureau 210, Laval, Québec, H7T 0A3

Donné ce 14 septembre 2017
M^{re} André DUFRESNE, notaire

GAGNON DORAIS LAPRISE NOTAIRES INC.

Notaires et conseillers juridiques

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(C.C.Q., art. 795)

Prenez avis que Jean-Jacques Pichette, en son vivant domicilié au 366, rue de la Montagne, appartement 917, à Montréal, province de Québec, H3C 0L7, est décédé à Montréal, le 26 décembre 2016. Un inventaire des biens du défunt a été dressé par le liquidateur de sa succession, Jacques Pichette, le 13 septembre 2017, devant Me Katya Laprise, notaire, 1005, boulevard du Séminaire Nord, bureau 100, Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, J3A 1R7, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude dudit notaire, sise à l'adresse ci-avant mentionnée (pour prendre rendez-vous : 450-346-4455 poste 232).

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14 septembre 2017.
M^{re} Katya Laprise, notaire

PRENEZ AVIS QUE ME STEVE COLLINS, notaire à Montréal, est en possession d'une partie du greffe et des dossiers (minute numéro 1, datée du 12 juin 2013, à la minute 695, datée du 12 mai 2017) de Me Lisa Erin Sussner, notaire à Montréal, à titre de cessionnaire, avec la permission du Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec, tel qu'il appert d'une résolution adoptée lors de la séance tenue le 18 août 2017.

Collins, Notaires
1200, McGill College,
bureau 1680
Montréal, Québec H3B 4G7
Téléphone : 514-392-0122
Heures d'ouverture : le lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 00.

Louis Langevin inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Avis de la première assemblée des créanciers
Dans l'affaire de la faillite de : **DENIS PICARD**

Avis est par les présentes donné que la faillite de Denis Picard domicilié au 3820, rue Saint-Pierre-Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec J2T 5G8 est survenue le 5 septembre 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 septembre 2017, à 11 h, au bureau du syndic, 2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, Québec.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 7 septembre 2017.

LOUIS LANGEVIN INC.
Syndic autorisé en insolvabilité à l'actif de Denis Picard
Louis Langevin, CPA, CA, CIRP
Responsable de l'actif
2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7R8
T 450 250-0500 F 450 250-0501

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : **Groupe Dinamo inc.**, Personne morale légalement constituée ayant son principal établissement à 4-156, rue Smith, Montréal (Québec) H8R 1W3

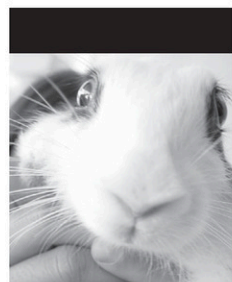
Débitrice

AVIS est par les présentes donné que **Groupe Dinamo inc.** a fait cession le 12 septembre 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 septembre 2017 à 14h00 au bureau du Syndic, 305-400, boul. St-Martin Ouest, Laval.

Fait à Laval, le 13 septembre 2017

NATHALIE BRAULT SYNDIC INC., Syndic autorisé en insolvabilité
Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP, SAI
Syndic administrateur
400, boul. St-Martin Ouest Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 / 514-228-1822
Télex : 450-933-3405

NB
NATHALIE BRAULT
SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ



L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez fier d'accueillir La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.

SPCA

ACTUALITÉS

DOCUMENTAIRE

Des petits philosophes qui se préparent à mourir

Et les mistrals gagnants, réflexion lumineuse sur la dure réalité des enfants malades

Dans *Et les mistrals gagnants*, Anne-Dauphine Julliard pose un délicat regard sur la maladie et la mort de jeunes enfants, un sujet périlleux où il aurait été facile de sombrer dans le piège du pathos. En ressort plutôt un film sobre et lumineux sur le bonheur égrené au quotidien, sur l'extrême lucidité de petits philosophes en culottes courtes.

ISABELLE PARÉ

« Quand on est mal, ça empêche pas d'être heureux. Je pense que rien ne peut empêcher d'être heureux », clame du haut de ses cinq ans le petit Imad, intubé, le souffle court, en attente du rein qui pourrait lui sauver la vie.

Ce regard frontal, sans fard, c'est celui qui transpire dans *Et les mistrals gagnants*, où la caméra se fait complice de cinq enfants et de leurs familles, plongés depuis la naissance dans le tourbillon des visites médicales, des chimiothérapies et des armées de docteurs en sarrau. Cinq marmots que la réalisatrice a suivis pas à pas pour mieux comprendre la sagesse immanente de petits bonzes en sursis.

Il y a d'abord Camille, six ans, qui foule les terrains de soccer malgré le neuroblastome qui lui grignote l'intérieur depuis l'enfance; Ambre, 10 ans, princesse éthérée, atteinte d'hypertension pulmonaire, qui choisira d'aller rejoindre d'autres fées éphémères; puis Charles et Tugdual, fragiles papillons blessés, et enfin Imad, en attente du rein qui le guérira.

C'est en 2006 qu'Anne-Dauphine Julliard a vécu son premier rendez-vous forcé avec la mort et l'enfance. La jeune mère voit sa vie basculer quand sa première fille, âgée de deux ans, reçoit un diagnostic de leucodystrophie métagénétique, une affection incurable qui emportera la petite à l'âge de trois ans. Pour s'en sortir, elle écrira *Deux petits pas dans le sable*, une ode à la résilience des enfants face à la maladie.

Touchée par le propos humaniste de ce livre, la productrice de films Denise Robert propose alors à Julliard de tourner un documentaire sur la réalité des enfants malades et intéresse un producteur français à son projet. La mère de trois enfants choisira une approche minimaliste, sans scénario ni narration, laissant aux en-



Drapé dans son armure de bandages, Charles (à gauche) continue de rigoler, de faire du vélo et de jouer à cache-cache avec la vie. Camille, atteint d'un cancer, joue au soccer et fait fi des limites que la maladie pose sur son chemin. « Quand je serai mort, je serai plus malade », dit-il.



SOURCE MK2 MILE-END

fants atteints de maladies parfois incurables l'entière liberté des moments où l'objectif allait se poser dans leur vie.

En France, plus de 240 000 spectateurs se sont pressés pour voir ce film, désarmant de simplicité et de vérité. Ni crève-cœur ni larmoyant, le documentaire navigue sans morale racoleuse dans ces eaux parfois sombres, parfois limpides.

En mars dernier, Julliard perdait sa deuxième fille, cette fois à l'âge de 10 ans, atteinte de la même affection que l'aînée. La greffe réalisée à la naissance n'aura pas réussi à la sauver. « *Affronter la maladie très grave de mes deux enfants aujourd'hui décédés m'a poussée à repenser ma façon d'avancer dans la vie. J'ai voulu raconter comment les enfants arrivent à affronter tellement mieux cette réalité que nous* », explique la réalisatrice.

Cette mort que l'on ne veut pas voir, que l'on ne veut pas nommer, que l'on travestit en faux espoirs par crainte d'effrayer les enfants, les tout-petits, eux, en parlent librement, affirme la réalisatrice. « *Quand je serai mort, je ne serai*

plus malade », laisse tomber le petit Camille, désarmant de sagesse.

« *Les enfants ne sont pas dans la pensée positive et ne se racontent pas d'histoires. Ils nous apprennent qu'il vaut mieux ajouter de la vie aux jours que des jours à la vie* », tranche Julliard.

Malgré leur aplomb, leur maturité devant leur avenir incertain, ces enfants ne sont pas de petits adultes, insiste la réalisatrice. « *Ils sont bouillonnants de vie, rigolent, s'éclatent à bicyclette et réussissent à trouver le bonheur dans chaque moment. C'est une faculté innée que nous perdons, nous, les adultes* », dit-elle.

En dépit d'images très dures, comme celle du petit Charles, petit ange momifié par les bandages qui recouvrent la surface de son corps, on voit en effet plus de rires que de larmes dans ce chapelet d'images qui font l'effet d'une gifle.

Se laisser mourir

L'auteure s'attaque au détour à un tabou ultime, celui du refus de soins par un enfant. Ce moment où laisser vivre peut aussi vouloir dire

laisser mourir. C'est la fin qu'a choisie Ambre, cette belle fée Clochette qui porte sur son dos la pompe qui remplace ses poumons de pacotille. Quand son souffle déclarera forfait, elle souhaite rester avec sa famille jusqu'au bout, plutôt que de subir une greffe qui prolongerait sa vie étiolée de quelques années... entre les quatre murs d'un hôpital. « *S'il y a quelque chose qui ne va pas, c'est pas grave. C'est la vie...* » tranche la fillette.

Dans un monde où tout se calcule en volume et en quantité, ces Mistrals gagnants nous rappellent que le bonheur ne se calcule pas qu'à l'aune de la durée, mais plutôt de l'intensité. « *On ne peut pas promettre à son enfant qu'il vivra longtemps, insiste Julliard, c'est faux! Mais on peut lui promettre d'être heureux chaque jour.* »

Le Devoir

ET LES MISTRALS GAGNANTS

Documentaire d'Anne-Dauphine Julliard, France, 2016, 79 minutes.
En salle à compter du 22 septembre

SYMPHONIA

L'ÎLE,
AVEC
STYLE.

INSCRIPTION PRIORITAIRE

SYMPHONIAPOP.COM

ACTUALITÉS

CONSEIL

SUIITE DE LA PAGE 1

Dans les petites villes, cela s'explique entre autres par la faible rémunération des élus, avance l'ancien maire de Méchins, Jean-Sébastien Barriault, 37 ans. «Moi, par exemple, pour gérer un budget de 3 millions de dollars, je gagnais 6000 \$ par année.»

Pour payer ses factures, il comptait sur un deuxième emploi, à la Municipalité régionale de comté (MRC) voisine. Or le contrat a pris fin. Faute d'un revenu décent, il a fini par déménager à Montréal. «Si j'avais eu la chance d'avoir un meilleur salaire, c'est sûr que je serais demeuré là. J'aurais vraiment beaucoup défendu les intérêts de mon milieu.»

Ce problème ne touche pas les grandes villes comme Montréal et Québec, dont les maires gagnent plus de 150 000 \$ par année. Mais sur les quelque 1100 municipalités recensées au Québec, pas moins de 700 comptent moins de 2000 habitants.

«Il n'y a pas eu beaucoup d'assemblées générales du Congrès où cet enjeu-là n'a pas été abordé», explique le président sortant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Richard Lehoux, 61 ans. Lui-même a pu demeurer longtemps en poste à la mairie de Saint-Elzéar parce que son frère et son épouse prenaient soin de la ferme familiale, en Beauce.

La loi permet aux municipalités d'augmenter les salaires des élus, mais beaucoup hésitent à le faire. «C'est difficile à défendre parce que les taxes sont déjà très élevées», témoigne Jean-Sébastien Barriault. Les gens ne comprennent pas toujours et je les comprends aussi. Il y a des limites à payer.»

Le projet de loi n° 122, adopté avant l'été, devrait par contre leur faciliter la tâche, explique-t-on à l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Mais d'autres facteurs contribuent à désintéresser les jeunes de la politique municipale.

Mères et pères à la mairie

La fonction requiert de plus en plus de temps, note Jérôme Couture, qui a déjà été conseiller municipal dans une autre vie. «C'est plus demandant que par le passé et on sait que, la plupart du temps, ce n'est pas un emploi à temps plein», dit-il. Les multiples réunions qui se déroulent souvent le soir n'ont pas la cote chez les jeunes parents, confirme le maire de Saint-Siméon. «La vie familiale devient très difficile. Il y a de jeunes femmes qui ont quitté mon conseil municipal à cause de ça», dit Jean-Guy Poirier.

En 2015, l'UMQ avait proposé au gouvernement de tenir compte de la fonction d'élu dans le Régime québécois d'assurance parentale. On suggérait aussi de modifier la Loi sur les élections pour limiter l'impact d'une absence aux séances du conseil en cas de naissance ou d'adoption.

Le reste des recommandations portait toutefois sur l'éducation des jeunes et la sensibilisation. Comme quoi, c'est aussi une question de mentalité. «Les jeunes aujourd'hui, ils sont beaucoup moins accrochés à la politique provinciale, fédérale et municipale», note le maire sortant de Saint-Siméon. Ils ont d'autres choses à faire. Ce sont des sportifs, ils ont beaucoup d'autres activi-

«Les jeunes aujourd'hui, ils sont beaucoup moins accrochés à la politique provinciale, fédérale et municipale»

Jean-Guy Poirier, maire de Saint-Siméon

tés. Ils ont d'autres choses plus valorisantes à faire et je ne les blâme pas.»

Reste à savoir si ce manque de diversité a un impact sur le taux de participation. On n'en a pas la preuve, précise Jérôme Couture. «Les gens aiment voter pour les gens qui leur ressemblent.»

40 ans sans opposants

On sait aussi que les gens votent davantage lorsque plusieurs candidats s'affrontent. Mais le désintérêt pour la chose publique au niveau municipal se traduit par un manque de compétition: en 2013, 47% des maires ont été élus sans opposition; chez les conseillers, le taux d'élus par acclamation était de 56%.

Ainsi, le maire de Saint-Siméon n'a pas eu à défendre son poste... depuis 1977.

Mais si on lui demande si cela n'aurait pas été plus sain qu'il y ait plus de compétition, il rétorque que les campagnes électorales «ne sont jamais faciles dans les petites municipalités». «Quand t'as une population de 2000 et moins, tout le monde se connaît. Les gens sont tous parents, voisins.» Les campagnes électorales, ajoute-t-il, créent «des divisions», des «déchirures qui font mal».

Mandats limités?

Le phénomène des mandats à répétition ne

«C'est plus demandant que par le passé et on sait que la plupart du temps, c'est n'est pas un emploi à temps plein»

Jérôme Couture, politologue

touche pas que les petits villages. On n'a qu'à penser à Saguenay, où le maire Jean Tremblay a cumulé cinq mandats, ou encore au cas du maire de Laval, Gilles Vaillancourt, qui en a fait six.

D'ailleurs, quand les scandales de collusion ont éclaté, il y a quelques années, cette forme de monopole sur la direction de certaines villes avait été montrée du doigt pour expliquer certains abus.

Pauline Marois, alors chef de l'opposition, avait suggéré en 2010 de limiter à trois le nombre de mandats des maires, une proposition qui avait été rejetée de façon quasi unanime dans le monde municipal.

Le chercheur Jérôme Couture estime pour sa part que cela pourrait avoir des effets pervers. «En faisant ça, on annule un peu l'effet des élections. Les élus sont censés être réactifs aux préférences de la population dans l'objectif d'être réélus, dit-il. Il faudrait plutôt focaliser sur la compétitivité des élections. Surtout se concentrer sur la création de partis politiques dans les grandes villes.»

A défaut d'une solution magique, le monde municipal multiplie dès lors les campagnes pour encourager les jeunes à se présenter et... briser l'image de «monocle» qui lui colle à la peau.

Le Devoir

MARIJUANA

SUIITE DE LA PAGE A 1

piers carrés (sur deux étages) qu'elle a acheté près de Drummondville en 2016. L'installation appartenait à Vert Médical, qui avait fait une demande de licence, et a été complètement rénové. «L'électricité est tellement moins chère ici qu'ailleurs. C'est un avantage dans le coût des produits vendus», a dit Adam Greenblatt, chef des marques de l'entreprise au Québec. En principe, il en résultera une vingtaine d'emplois.

Canopy, qui compte déjà plus de 600 employés au Canada, «est toujours en train d'évaluer d'autres occasions», a dit M. Greenblatt. La compagnie détient d'ailleurs une option d'achat sur un terrain de 90 acres (365 000 mètres carrés) à Saint-Lucien. «Ce n'est pas notre dernier site», a-t-il ajouté. «Au Québec, c'est seulement notre premier.»

Sur les 58 producteurs autorisés à l'échelle canadienne, un seul possède un siège social au Québec, comparativement à 32 en Ontario et 14 en Colombie-Britannique. Situé à Masson-Angers, un arrondissement de Gatineau traversé par la rivière du Lièvre, Hydrophoicaire a obtenu sa licence en 2015 et a pris de l'expansion rapidement pour répondre à la demande du marché médical.

Long processus

Or un autre pourrait bientôt suivre. À Label-sur-Quévillon, l'entreprise de Keven Boisvert, Ecuries SiCi Stan, se trouve présentement à la dernière étape des vérifications de Santé Canada pour l'émission d'une licence. Le travail de terrassement vient d'ailleurs de commencer sur le terrain où il va construire la serre. Le processus peut être long, prévient-il. «Il peut y avoir des annonces, mais la question qu'il faut toujours se poser, c'est "où en sont-ils rendus dans le processus?" Ont-ils des appuis politiques, le zonage, est-ce que le conseil appuie?»

Plusieurs autres projets ont été mis en branle au cours des derniers mois:

la conversion d'un bâtiment pharmaceutique de Pointe-Claire, où la production pourrait commencer d'ici la fin de 2017. Ce projet du groupe albertain Aurora, qui s'affaire aussi à construire un site de 800 000 pieds carrés à l'aéroport d'Edmonton, est «presque terminé», a-t-il indiqué dans un récent communiqué.

La construction d'un site de production à Laval par la société MYM Nutraceuticals, qui mise aussi sur un projet de 15 serres à Weedon, en Estrie. Ce dernier, qui a l'appui du maire de Weedon et de la MRC, comprend également la construction d'un «bâtiment multifonctionnel» regroupant un centre d'interprétation, un hôtel, une école, un restaurant et un centre de recherche sur le chanvre industriel.

la construction d'un site de production de 60 000 pieds carrés à Louiseville, en Mauricie où l'identité du promoteur n'a pas encore été dévoilée.

L'apparente multiplication des projets n'est pas étrangère au changement qui surviendra en 2018, dit la directrice générale de l'Association Cannabis Canada, Colette Rivet. «Pour avoir la capacité nécessaire en vue de la légalisation, les gens investissent dans les installations. Aussi, d'autres pays veulent le cannabis canadien, car il est de bonne qualité et très réglementé.»

Le Devoir

Découvrez la chaleureuse et intime chapelle Notre-Dame-de-la-Résurrection.

- * Messes de funérailles
- * Messes commémoratives mensuelles
- * Musiciens professionnels
- * Liturgie de la Parole à la mémoire du défunt

Renseignez-vous sur nos services et les célébrations
514 735-1361
cimetierentredamedesneiges.ca

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Bien plus qu'un cimetière

007

SUIITE DE LA PAGE 1

au moins six films après le triomphe au box-office d'*Au service secret de Sa Majesté*. C'était en 1969. Depuis, l'étiquette d'«hurluberlu dénué de jugement a collé à la peau de Lazenby. Documentaire truculent s'il en est, *Becoming Bond*, présenté samedi à FCVQ, voit le principal intéressé donner sa version des faits, entre autres passages d'une vie assez extraordinaire. Il en ressort surtout que Lazenby, qu'on redécouvre, est un conteur hors pair. Entretien.

Las de parler de cette histoire, de 007 et de tout ça? «Non, non», lâche George Lazenby, qui en impose encore à 78 ans.

«Josh [Greenbaum, le réalisateur] est un des meilleurs amis de mon fils; il a déjà habité chez moi pendant trois mois. Il était très curieux et me posait tout un tas de questions sur la saga entourant James Bond, mais aussi sur ma vie. Par la suite, il m'est souvent revenu en insistant pour dire qu'il fallait tourner ça en film. J'ai accepté parce que je ne suis pas amer par rapport au passé. Il y a longtemps que tout ce qui compte pour moi, ce sont mes enfants. Quant au reste, je continue de faire ce que j'ai envie de faire. J'ai toujours été un rebelle.»

Un larikin

Un esprit libre, aussi. En Australie, on qualifie les gens comme lui de «larikin», c'est-à-dire une personne qui se fiche des règles et des conventions; quelqu'un qui en «fait à sa tête». On ne saurait mieux décrire George Lazenby.

«Dès l'âge de trois ans, on n'a cessé de me dire que j'allais mourir avant d'atteindre 12 ans. Je n'avais que la moitié d'un rein qui fonctionnait. Ça marque. Alors, très tôt, je me suis dit qu'il fallait que je profite de la vie au maximum, que je fonce.»

Ce qu'il fit. Né en 1939 dans la petite ville australienne de Goulburn, George Lazenby grandit dans une famille pauvre. Ses parents n'avaient pas de voiture, mais un de ses oncles,



La première image promotionnelle de George Lazenby en 007

si. Un jour, le petit George décide d'emprunter la bagnole. L'épisode, et une foule d'autres, est reconstitué dans *Becoming Bond*, une docufiction dotée d'un budget modeste, mais qui déploie des trésors de débrouillardise et d'imagination pour recréer, tantôt la campagne australienne des années 1950, tantôt le «Swinging London» des années 1960, avec escale à Paris.

Ainsi, de gamin souffreteux, George Lazenby devint cancre à l'école, puis mécanicien, puis

vendeur de voitures d'occasion. Cela, afin de séduire les femmes qui, faut-il s'en étonner, défilèrent comme s'il répétait déjà le rôle de James Bond. Repéré par un photographe, Lazenby devint mannequin et partit vivre en Europe. Dans l'intervalle: un grand amour malheureux.

Si drôle, si triste

Tout du long, *Becoming Bond* évoque le passé avec ludisme et irrévérence, tandis que Lazenby, tantôt face à la caméra, tantôt en voix hors champ, se raconte sans s'arrêter, sinon pour répondre à une question, ce qui le relance dans un flot de réminiscences toutes plus incroyables les unes que les autres. Tout est-il vrai?

«Évidemment, lance George Lazenby. Je ne pourrais pas m'en souvenir si ce n'était pas vrai!»

Soit. En l'occurrence, on se laisse porter jusqu'à ce fameux jour où, à l'insistance d'une agente londonienne (savoureuse Jane Seymour, alias Solitaire dans *Live and Let Die*), George Lazenby fit irruption dans le bureau du directeur de casting du producteur Harry Saltzman. Quelques mensonges et beaucoup d'impertinence plus tard, il décrocha le rôle le plus convoité du moment, celui de James Bond, avec lequel Sean Connery disait alors en avoir terminé (Connery fut, soit dit en passant, l'un des rares à défendre la décision ultérieure de Lazenby).

L'ensemble est anecdotique de par sa nature même, certes, mais quelles anecdotes!

«J'aime l'approche de Josh. Il y va avec humour. Mais justement, c'est si drôle que ça en devient triste. Ou est-ce le contraire?» s'interroge George Lazenby.

Dans le discours et à l'image, on voit un jeune homme enivré par une célébrité soudaine, et qui en use et en abuse. Franc, Lazenby ne craint pas de se montrer sous un mauvais jour. Le verbe coloré, il ne parle pas la langue de bois des vedettes trop policées.

Outre les recreations venant prêter corps au souvenir, le film recourt à quantité de documents d'archives, dont plusieurs extraits d'entrevues accordées par George Lazenby lors de la sortie du sixième James Bond. Barbu, le che-

veu long, il fit damner les producteurs du film qui le sommèrent de couper tout cela ou de s'abstenir de participer à la promotion. Conscient d'avoir l'avantage, l'acteur ne céda pas. Or, ce qui frappe le plus dans ces entrevues par nature superficielles, c'est le sérieux de Lazenby, et surtout la tristesse dans son regard. Comme s'il voulait être acteur, mais sans la gloire, tout compte fait.

«Il y a de ça, admet-il. Les gens voulaient côtoyer James Bond, pas George Lazenby». Dur constat.

Fidèle à ses principes

Ravi des recettes faramineuses d'*Au service secret de Sa Majesté*, le studio MGM, de son côté, fut toutefois catastrophé de constater que la production n'avait pas fait signer de contrat à sa «découverte». Et voilà qu'on présenta à l'acteur néophyte un épais document accompagné d'une valise contenant un million de dollars.

«J'ai refusé de signer. Par la suite, personne n'a voulu m'engager, et lorsqu'on m'offrait un rôle, la production prétendait que j'étais sous contrat. Pendant un temps, j'ai vécu chez ma mère, de nouveau pauvre.»

Puis, après maintes tribulations, Lazenby refit fortune dans l'immobilier. On repense au parcours de cet homme qui ne devait même pas atteindre 12 ans et on se dit que non seulement il aura su tout faire, mais qu'il aura par surcroît vécu plusieurs vies. Le spectre du regret vient-il néanmoins le tourmenter parfois?

«Non. J'aurais pu jouer 007 dans six autres films, mais à quel prix? On appelait ces contrats des «contrats d'esclave». On y prenait le contrôle du comédien, à qui on dictait quoi faire, quoi porter, etc. Je ne pouvais pas me plier à ça. Tout simplement.»

Tout simplement, oui. L'une des «pires décisions professionnelles de l'histoire du cinéma», donc, parce que George Lazenby est resté, jusqu'au fond de son âme, un larikin.

Le Devoir

François Lévesque est à Québec à l'invitation du FCVQ.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com